

Saint-Gildas de Rhéys

LE MAG'

HIVER 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

ACTUALITÉS

DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME
« POINTS-NŒUDS »

ENVIRONNEMENT

PRÉSERVATION DE
L'ASTER D'ARMORIQUE

TRAVAUX

KERUZEN 3, UN PÔLE HABITAT
ET ACCUEIL TOURISTIQUE

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

Commune
Parc
régional
du Golfe
du Morbihan
Parc de Morbihan
(Une autre vie s'invente ici)



Saint-Gildas
de Rhéys



LE MOT du Maire

J'ai eu l'honneur de me présenter à vous en 2014 puis en 2020, accompagné de femmes et d'hommes volontaires, déterminés et pleinement engagés au service de leur commune. Cet état d'esprit, cette ambition collective ont guidé et inspiré l'action municipale tout au long de ces douze dernières années.

À l'heure où je rédige cet éditorial, le dernier, je mesure le chemin parcouru, d'abord en tant qu'adjoint à l'urbanisme, en 2008, puis surtout en qualité de maire durant deux mandats. Ces dix-huit années d'engagement à vos côtés m'ont apporté énormément sur le plan personnel. Administrer une commune est une tâche prenante, exigeante, ingrate parfois, mais tellement gratifiante ! Il faut aller de l'avant, sans cesse, avec la motivation de l'intérêt commun, tout en relevant les défis, en contournant les obstacles... et en toutes circonstances, en gardant confiance en l'avenir ! Aujourd'hui, c'est avec sérénité que je m'apprête à tourner cette page.

Bien sûr, tous les objectifs n'ont pu être atteints, mais je regarde avec fierté le travail accompli. Travaux, environnement, logement, culture, économie, sans oublier la mixité sociale et les liens intergénérationnels : la commune s'est développée harmonieusement, s'est animée, équipée, et a rayonné à l'extérieur, sans jamais perdre son âme.

Ce bilan est le résultat d'un travail collectif et je me dois ici de remercier chaleureusement les membres du conseil municipal, sur lesquels j'ai pu m'appuyer au quotidien. Leurs contributions, sur les postes d'adjoints ou au sein des commissions, ont été essentielles pour faire avancer les projets. La gestion d'une collectivité comme la nôtre nécessite bien sûr de disposer de services compétents. J'adresse donc également toute ma gratitude au personnel communal, dont les effectifs et les moyens ont été renforcés au fil des années afin de répondre à l'évolution des besoins.

Je souhaite enfin remercier ici, très sincèrement, les Gildasiennes et les Gildasiens pour la confiance qu'ils m'ont accordée au fil des années. Cette confiance a été un moteur essentiel de mon engagement et restera pour moi un souvenir précieux.

Le présent bulletin municipal est une nouvelle fois le fidèle reflet de l'actualité municipale, avec en particulier dans ce numéro une prépondérance des opérations d'aménagement et des actions environnementales. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Meilleurs vœux à toutes et tous en ce début d'année 2026.

Votre Maire
Alain LAYEC

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

Projet cœur de bourg	04
Visibles et en sécurité : les élèves équipés de gilets fluoescents.....	07
Élections : ce qu'il faut savoir.....	08

BON À SAVOIR

Du nouveau sur la ligne 24	22
Aide à la destruction de nids de frelons	22
Au Kerver, le plaisir simple du camping	24



RÉTRO

La Gildasienne.....	25
Journées du patrimoine ..	24

ET AUSSI

Agenda	31
État-civil	31
Numéros utiles.....	32

Directeur de publication : Alain Layec.

Responsable de la rédaction : Maryse Abela.

Comité de rédaction : Jean-Bernard Sizun, Claude Colombier, Françoise Huchet.

Ont également contribué à la rédaction de ce bulletin : Marie Janvier, Gwen Launay, Fabien Madec, Pascal Mercier, Noémie Têcher.

Crédit photos : © Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys sauf mention

Photo de couverture : Aster d'Armorique, plante rare et protégée

Tirage : 1500 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle

Tous droits réservés. Dépôt légal : N°2927

Conception & Impression : IOV COMMUNICATION -Groupe IMPRIGRAPH

Arradon - RC 875 780 207 - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.
Label Imprim'vert.

VIE DE LA COMMUNE

> PROJET « CŒUR DE BOURG » : REPORT DU DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Les travaux de l'opération Cœur de bourg devaient initialement débiter cet automne, ou au plus tard en fin d'année 2025. Ils sont reportés à l'automne 2026. La tranche ferme du projet prévoit la désimperméabilisation de la rue Laënnec, un chantier qui devait être intégralement financé par l'agglomération (Golfe du Morbihan Vannes agglomération). Or, au mois de septembre, GMVa a informé la commune de sa décision de redéfinir le mode de financement des ouvrages d'eaux pluviales. Ce changement impacte donc directement l'équilibre financier global de l'opération.

UN MARCHÉ DE TRAVAUX DÉCLARÉ « SANS SUITE »

Face à cette situation, la Commission d'appels d'offres, réunie le 19 septembre, a dû classer le marché « sans suite ». En effet, tant que les modalités de financement des ouvrages d'eaux pluviales (dont la désimperméabilisation) ne sont pas confirmées par GMVa, la commune ne peut pas attribuer le marché des travaux. L'agglomération a indiqué lancer une réflexion à l'échelle du territoire communautaire afin de statuer sur le financement des travaux d'eaux pluviales.

PROCHAINE ÉTAPE : UN NOUVEAU MARCHÉ AVANT L'ÉTÉ 2026

Dans l'attente des décisions de l'intercommunalité, le démarrage des travaux est donc différé. Une nouvelle consultation des entreprises sera lancée avant l'été 2026, permettant de reprendre l'opération dans des conditions financières définies. La commune projette un démarrage des travaux de la tranche 1 (rues Laënnec, Saint-Goustan et place Keruzen) à l'automne 2026.



DEUX SCÉNARIOS POSSIBLES POUR LA RUE LAËNNEC

La désimperméabilisation de la rue Laënnec représente un coût approximatif de 250 000 €. Deux options s'offrent désormais à la commune :

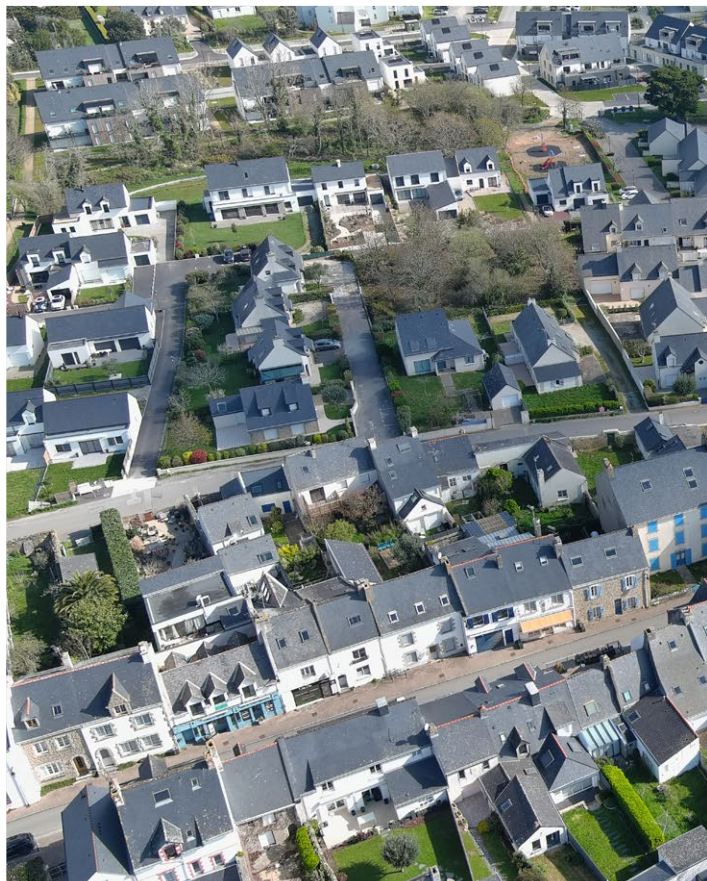
- > **Option 1 :** GMVa finance intégralement les travaux liés aux eaux pluviales, auquel cas la désimperméabilisation pourra être réalisée : revêtements perméables, infiltration naturelle, réduction du ruissellement.
- > **Option 2 :** GMVa ne prend pas en charge cette solution. Dans ce cas, la commune devra maintenir un réseau traditionnel d'évacuation des eaux pluviales, sans désimperméabilisation.

QUI EST COMPÉTENT POUR GÉRER LES EAUX PLUVIALES ? LE RÔLE DE GMVA

Depuis la loi NOTRe et la réorganisation des compétences locales, la gestion des eaux pluviales urbaines relève de la compétence de l'intercommunalité. Concrètement, GMVa est responsable :

- De la conception,
- Du financement,
- Et de l'entretien des réseaux et ouvrages.

Pour le projet Cœur de bourg, cela signifie que les travaux liés aux eaux pluviales (réseaux, noues, collecte, etc.) doivent être validés et financés par GMVa. Sans l'accord formel de l'intercommunalité sur ce volet, la commune ne peut contractualiser les travaux.



VIE DE LA COMMUNE

LANCEMENT DU DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE EN JANVIER 2026

Dans le cadre de l'opération Cœur de bourg, la commune doit réaliser, conformément au Code du patrimoine, un diagnostic d'archéologie préventive avant tout démarrage des travaux d'aménagement.

À la suite de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2024 prescrivant cette démarche et de la décision du 9 décembre 2024 désignant l'opérateur compétent, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) interviendra sur le secteur de la place Monseigneur Ropert.

La mise à disposition du terrain au profit de l'INRAP est prévue à partir du 19 janvier, date qui marquera l'ouverture officielle du chantier archéologique.

Le diagnostic consistera en des sondages répartis sur l'emprise de la place et auront pour objectif d'évaluer la présence éventuelle de vestiges, leur nature et leur état de conservation.

La phase de terrain s'achèvera au plus tard fin février 2026. À l'issue de cette étape, l'INRAP rédigera un rapport scientifique, transmis au préfet de Région avant fin mai 2026, qui déterminera les suites éventuelles : absence de contraintes, prescriptions complémentaires ou fouilles approfondies.

UNE DÉMARCHE INDISPENSABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Le diagnostic archéologique constitue une étape préliminaire incontournable avant les futurs travaux du projet Cœur de bourg. Il permet d'assurer la préservation du patrimoine archéologique, tout en garantissant que les aménagements à venir puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

La commune accompagnera l'INRAP durant toute cette phase, notamment en préparant l'accès au terrain et en assurant la sécurité du périmètre. La circulation sera maintenue aux abords du chantier. Des places de stationnement seront temporairement supprimées.



© Emmanuelle Collado - Inrap

Exemple de diagnostic archéologique mené du 2 au 13 octobre 2023 à l'entrée de la chapelle Saint-Budoc à Plomeur, sur prescription de l'État (Drac Bretagne, service régional de l'archéologie). Plusieurs tranchées de sondage ont été réalisées à l'aide d'une pelle mécanique afin de détecter dans le sol d'éventuelles traces du plan de l'église ancienne dont ne subsiste en élévation que le cœur.

POURQUOI UN DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ?

Avant tout projet d'aménagement, la loi impose la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Cette étape, menée par l'INRAP, consiste à effectuer des sondages ciblés afin de déterminer si le sous-sol renferme des vestiges historiques : traces d'occupation ancienne, fondations, objets, structures ou niveaux archéologiques.

Ce diagnostic poursuit trois objectifs :

- Évaluer le potentiel archéologique de la zone concernée ;
- Mesurer l'importance scientifique des découvertes éventuelles ;
- Définir les suites à donner : absence de contraintes, fouilles complémentaires ou protection des vestiges.

Il ne s'agit pas d'une fouille exhaustive, mais d'une enquête rapide qui permet d'anticiper les contraintes et de concilier projet d'aménagement et préservation du patrimoine. Cette démarche garantit que les travaux futurs se déroulent dans le respect de l'histoire de la commune et de la législation nationale.



La place Mgr Ropert

> MOBILITÉ : DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME « POINTS-NŒUDS »

Une démarche intercommunale pour faciliter les mobilités douces

Très répandu en Belgique, aux Pays-Bas et dans le nord de la France, le système des Points-nœuds permet aux cyclistes de créer facilement leur itinéraire grâce à un réseau de carrefours numérotés. Depuis l'été 2023, la commune de Sarzeau s'est engagée dans cette démarche en déployant son propre maillage vélo.

Souhaitant poursuivre cette dynamique à l'échelle de la Presqu'île, Saint-Gildas-de-Rhuys et Arzon ont décidé de rejoindre ce dispositif. Les deux communes travaillent ensemble, avec l'appui des associations Vélo motive et Bicyrhuy, afin de créer un réseau cyclable cohérent, opérationnel à l'été 2026.

UN MAILLAGE COMPLÉMENTAIRE POUR SAINT-GILDAS-DE-RHUYS

Pour notre commune, ce nouveau système viendra compléter le jalonnement directionnel déjà en place depuis mai 2025, et facilitera la circulation des cyclistes sur l'ensemble du territoire et vers les communes voisines. Soucieuses d'optimiser les coûts, Saint-Gildas-de-Rhuys et Arzon réaliseront une commande groupée de la signalétique.

UNE COLLABORATION RENFORCÉE AVEC BICYRHUYS

La commune étudie actuellement la mise en place d'une convention avec l'association Bicyrhuy.

Celle-ci pourrait contribuer :

- À l'entretien régulier de la signalétique Points-nœuds,
- Au signalement des éventuels dysfonctionnements ou dégradations,
- Ainsi qu'à l'organisation de balades découvertes permettant aux habitants et visiteurs de se familiariser avec ce mode de navigation cyclable.

Ces balades pourraient être proposées dès le début de l'été 2026, parallèlement à la mise en service du réseau.

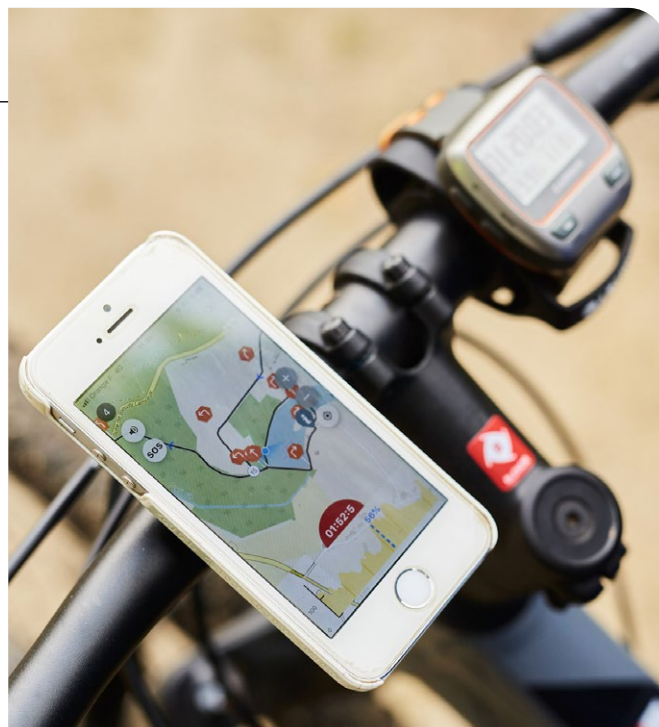
La commune communiquera prochainement sur ces actions de découverte et d'initiation afin d'accompagner le public dans la prise en main du dispositif.

LA COMMUNE ENGAGÉE POUR LES MOBILITÉS ACTIVES

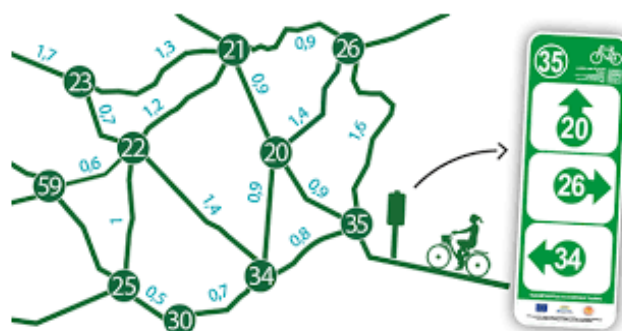
Investie dans le développement des modes de déplacement doux, la commune poursuit la mise en œuvre de son Schéma directeur des modes actifs, adopté en 2024. Le déploiement du système Points-nœuds constitue une nouvelle étape dans l'adaptation du territoire aux pratiques cyclables, toujours plus nombreuses.

CARTOGRAPHIE ET APPLICATION DÉDIÉES

L'ouverture du réseau s'accompagnera de la mise à disposition d'une cartographie complète, ainsi que d'une application numérique permettant de créer et de suivre son itinéraire en toute simplicité, à la découverte de la commune et de la Presqu'île de Rhuys.



© CMVT - Alexandre Lamoignon



COMMENT FONCTIONNE UN POINT-NŒUD ?

Son principe est simple : chaque carrefour important du réseau reçoit un numéro, et les pistes cyclables reliant ces carrefours sont indiquées par des panneaux directionnels affichant le numéro du Point-nœud suivant.

Pour utiliser le système :

- Repérez votre point de départ sur la carte ou l'application,
- Notez la succession de numéros que vous voulez suivre (ex. : 12 > 14 > 23 > 27),
- Suivez les panneaux : à chaque carrefour, il suffit de rouler en direction du prochain numéro.

Profitez du parcours : vous pouvez adapter votre itinéraire à tout moment, en changeant de numéro à un carrefour suivant.

Ce système crée une navigation intuitive, souple et personnalisable, permettant de composer des balades courtes ou de longues randonnées sans risque de se perdre. Une manière idéale de découvrir la commune et la Presqu'île à vélo !

VIE DE LA COMMUNE

> **MOBILITÉ : UNE NOUVELLE VOIE CYCLABLE SÉCURISÉE ENTRE SARZEAU ET ARZON**

Un projet structurant pour la Presqu'île

Le Morbihan investit chaque année 5 millions d'euros pour développer les mobilités douces et sécuriser les déplacements cyclables. C'est dans ce cadre, et plus précisément dans la continuité du Schéma directeur des voies cyclables adopté en juin 2024, que les équipes du Département travaillent aux côtés des communes de Sarzeau, Saint-Gildas-de-Rhuys et Arzon pour créer un nouvel itinéraire cyclable structurant.

UN TRACÉ VALIDÉ ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le parcours, désormais finalisé, tiendra pleinement compte des contraintes environnementales identifiées :

- > Secteurs de zones humides,
- > Espaces boisés,
- > Continuités écologiques existantes.

L'objectif est de proposer une infrastructure sécurisée tout en préservant au mieux les milieux naturels traversés.

UNE VOIE CYCLABLE SÉCURISÉE LE LONG DE LA RD 780

Entre le rond-point du Spernec à Sarzeau et Saint-Gildas-de-Rhuys (Largueven), une voie cyclable entièrement séparée du trafic longera la RD 780. Et depuis Largueven, la voie cyclable empruntera une partie de l'ancienne ligne de chemin de fer jusqu'au secteur du Net. Elle se connectera ensuite à la V45, grand axe cyclable structurant de la Presqu'île de Rhuys, jusqu'à Arzon, offrant une continuité idéale pour les déplacements locaux, de loisirs ou touristiques.

Cet aménagement mettra fin à la présence de cyclistes sur cette route très fréquentée, en particulier durant la saison estivale, où la cohabitation avec les véhicules motorisés peut devenir dangereuse.

Il répond à trois enjeux majeurs :

- > Sécurité : offrir un itinéraire protégé et lisible.
- > Accessibilité : permettre à tous, y compris aux familles et aux usagers peu expérimentés, de se déplacer sereinement.
- > Mobilités alternatives : encourager les déplacements sans voiture sur la Presqu'île.

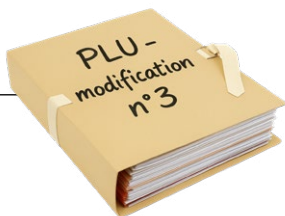
UN CHANTIER PROGRAMMÉ EN 2026

Les travaux débuteront au mois de juin pour une mise en service à l'automne 2026. Cette nouvelle infrastructure deviendra rapidement un axe cyclable de référence pour la Presqu'île.

UN PROLONGEMENT VERS LE CENTRE-BOURG DE SAINT-GILDAS

Parallèlement à ce projet, la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys travaille déjà avec le département du Morbihan à l'étude d'un futur tronçon reliant Sarzeau - Kerollaire au centre-bourg de Saint-Gildas, le long de la RD 198. Cet aménagement reprendra les mêmes principes que la liaison Sarzeau > Arzon (via Largueven). Le lancement des études techniques est programmé par le Conseil départemental à l'horizon 2028.





> **PLU :** **RELANCE COMPLÈTE DE LA MODIFICATION N°3 SUITE À L'ANNULATION DU SCoT**

Par arrêté municipal du 2 juillet 2024, la commune avait engagé la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU). L'un des objectifs majeurs de cette démarche était la délimitation des « secteurs déjà urbanisés » (SDU) dans les hameaux de Kerdouin, Botpénal et Kersaux, afin de clarifier leur statut et d'assurer une meilleure lisibilité des règles d'urbanisme.

Or, le 18 mars 2024, la Cour administrative d'appel de Nantes a annulé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa). Cette annulation prive immédiatement la commune du cadre juridique indispensable pour confirmer ou délimiter les SDU.

UNE PROCÉDURE QUI DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT REPRISE

En conséquence de cette décision, la procédure initialement engagée ne peut plus être poursuivie, car elle reposait en partie sur un SCoT désormais annulé. La commune doit donc reprendre entièrement la démarche, ce qui implique :

- > L'impossibilité d'inclure la délimitation ou confirmation des SDU dans la modification actuelle,
- > La nécessité de relancer intégralement la procédure,
- > La prise d'un nouvel arrêté du maire,
- > L'organisation d'une nouvelle enquête publique,
- > Et l'adaptation de l'ensemble du dossier pour tenir compte du nouveau cadre juridique.

DES OBJECTIFS D'URBANISME MAINTENUS

Même si la délimitation des SDU ne peut plus être traitée dans le cadre actuel, la commune poursuivra les autres objectifs de la modification n° 3, et notamment :

- > La mise à jour des espaces réservés,
- > L'ajustement de certaines règles d'urbanisme.

REPRISE TECHNIQUE EN 2026

Le travail technique sera relancé début 2026, avec pour perspectives :

- > Une nouvelle enquête publique au printemps 2026,
- > Une approbation avant l'été 2026.

> **VISIBLES ET EN SÉCURITÉ :** **LES ÉLÈVES ÉQUIPÉS DE GILETS FLUORESCENTS**

En 2008, la Sécurité routière lançait une campagne choc avec Karl Lagerfeld, transformant le gilet jaune en symbole de survie. « C'est jaune, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver la vie » : le slogan, devenu culte, résumait bien le paradoxe de cet équipement. Aujourd'hui, la commune adapte le message... sans en changer l'essentiel.

UNE ACTION CONCRÈTE POUR LES COLLÉGIENS : **LA CAMPAGNE « VOIR ET ÊTRE VU »**

Le 20 novembre dernier, la police municipale et le conseiller municipal à la mobilité ont distribué gratuitement des gilets réfléchissants de couleur



bleue (offerts par la commune), ainsi que des brassards fluos (offerts par la préfecture du Morbihan), aux arrêts de bus de la Saline et de la pharmacie, fréquentés par des élèves. Une opération simple, dont le renouvellement est prévu avant la fin de l'année scolaire pour toucher un maximum de jeunes, mais efficace :

- > Réduction des risques d'accident en période hivernale, où les journées raccourcissent.
- > Sensibilisation des parents et des enfants à l'importance de la visibilité.

« Même en bleu, ça reste moche, mais ça vous rend visible » : une déclinaison du slogan initial de la Sécurité routière qui résume bien l'esprit de cette campagne, où l'efficacité prime sur l'esthétique.

PARENTS, VOTRE RÔLE EST CRUCIAL : **COMMENT AGIR AU QUOTIDIEN ?**

La sécurité des enfants ne repose pas uniquement sur les actions des collectivités. Chaque parent peut contribuer en adoptant quelques réflexes simples :

- > Équiper systématiquement son enfant d'un gilet réfléchissant avant qu'il ne quitte la maison, surtout en hiver.
- > Vérifier la visibilité des cartables et vêtements (bandes réfléchissantes, couleurs claires).
- > Rappeler les règles : traverser aux passages piétons, éviter les écouteurs en marchant, etc.

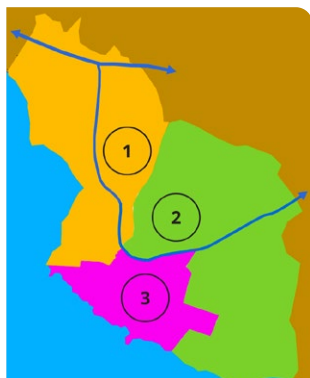
ET DEMAIN ? **VERS UNE MEILLEURE ACCEPTATION DU GILET ?**

Si le gilet réfléchissant peut encore être associé à une image peu flatteuse, les mentalités évoluent. Les fabricants proposent désormais des modèles plus designs, légers et personnalisables, tout en conservant leur efficacité. L'enjeu ? Faire du gilet un réflexe naturel, comme le casque à vélo ou la ceinture en voiture. Car au fond, peu importe son apparence : ce qui compte, c'est qu'il soit porté.

VIE DE LA COMMUNE

> ÉLECTIONS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

NOUVEAU DÉCOUPAGE ÉLECTORAL



En application du Code électoral, chaque commune est divisée en autant de bureaux de vote que l'exige le nombre d'électeurs. Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'excède pas le nombre de 800 à 1 000 électeurs. À l'initiative de la commune, un 3^e bureau a donc été créé par arrêté préfectoral. Cette création va

permettre de fluidifier les opérations de vote, en particulier aux heures de pointe, et de faciliter les opérations de dépouillement. Les 3 bureaux seront regroupés en un lieu unique, salle Keraradec.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Inscriptions d'office – Si vous êtes français et que vous avez effectué votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Demander son inscription – Les demandes d'inscription peuvent être déposées tout au long de l'année. Toutefois, avant un scrutin, elles doivent être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de l'élection (soit le 6 février 2026 pour l'élection municipale). L'inscription peut se faire auprès de la mairie : sur place, en présentant les pièces exigées, ou par courrier, à l'aide d'un formulaire Cerfa. C'est la date de réception (et non pas la date d'envoi) des demandes d'inscription adressées par correspondance postale qui fait foi. L'inscription par internet est également possible en utilisant le téléservice accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.



Un doute sur votre inscription ? – Pour avoir confirmation de votre inscription sur les listes électorales de la commune, rendez-vous sur le site service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>). Il vous suffit d'y renseigner la commune, vos nom, prénom, sexe et date de naissance.

Cartes électorales – De nouvelles cartes électorales, à jour des bureaux de vote, seront éditées. Si d'aventure, votre carte ne vous est pas parvenue à la date du scrutin, cela ne vous empêchera pas de voter. La présentation de la carte, si elle facilite les opérations de vote, ne présente pas un caractère obligatoire.

Déménagements – Les électeurs ayant déménagé au sein de la commune doivent mettre à jour leur carte électorale. La démarche est à accomplir en mairie en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Cette formalité est importante car un changement de domicile peut entraîner un changement de bureau de vote.

ÉLECTION MUNICIPALE, MODE D'EMPLOI

Le mois de mars sera marqué par les élections municipales. À l'approche de la date du 1^{er} tour de scrutin, le dimanche 15, rappelons les grandes caractéristiques de cette élection.

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, sur la base de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, soit 19 dans notre commune. 2 candidats supplémentaires, au plus, peuvent également figurer en « réserve » (pour parer à la vacance éventuelle de sièges, au cours de la mandature). La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe afin de respecter le principe de la parité.

L'électeur n'a pas la possibilité de modifier une liste (ajouter un nom de candidat, supprimer un candidat ou encore modifier l'ordre de présentation). Il vote pour une liste complète, et non pour un candidat.

Le soir du 1^{er} tour

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il n'y a qu'un seul tour de scrutin. La liste en question obtient dans ce cas la moitié des sièges à pourvoir, arrondie à l'entier supérieur (soit 10 sièges à Saint-Gildas-de-Rhuys). Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris celle ayant bénéficié de la 1^{re} répartition) à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue, il est procédé à un 2nd tour (soit le dimanche 22 mars). Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent s'y présenter. La liste qui recueille le plus de voix obtient la moitié des sièges à pourvoir arrondie à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Installation du conseil municipal et élection du (de la) maire

L'élection au poste de maire se tient lors de la première réunion du conseil municipal, au plus tard le dimanche qui suit le dernier tour de l'élection (soit les 22 ou 29 mars). Il est élu au sein du conseil municipal, et par celui-ci. Traditionnellement, ce sont les candidats têtes de listes qui briguent ce mandat. Après l'élection du maire, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints et procède à l'élection de ceux-ci. Être adjoint, c'est exercer par délégation des fonctions qui sont normalement du ressort du maire. Ces fonctions leurs sont attribuées ultérieurement par voie d'arrêté municipal, à l'appréciation du maire. De la même manière, en début de mandat et afin de faciliter la gestion des affaires municipales, le conseil peut déléguer au maire un certain nombre d'attributions qui lui sont propres.



© AdobeStock

> DU CÔTÉ DU PERSONNEL COMMUNAL



> Mathieu Poitte

Responsable du centre technique municipal

Depuis le 1^{er} septembre, Mathieu Poitte est le nouveau responsable du Centre technique municipal. Issu d'une formation de menuisier, fort d'une solide connaissance du milieu du bâtiment et rompu à l'encadrement d'équipes dans divers secteurs professionnels, sensible aux préoccupations environnementales, il apporte à la collectivité un profil complet.

À la tête de 12 agents, il a mis en place une organisation participative : planning collaboratif, remontées de terrain, rotation des missions pour développer la polyvalence, et recours à l'informatique pour la planification du travail et l'entretien du matériel. Très présent sur le terrain, où il accompagne ses équipes, il se montre attentionné à l'égard de celles-ci, convaincu que c'est là un gage de bien-être et d'efficacité.

La municipalité se félicite de cette dynamique, qui combine expertise technique, management de proximité et organisation moderne.



> Olivier Cosme

Surveillant de port

Précédemment en poste à Trébeurden (22) où il avait la responsabilité de 4 zones de mouillages de plaisance en qualité de « Maître de port », Olivier Cosme a pris ses fonctions dans la commune au mois de juin dernier, à la suite de Patrice Voidy (voir ci-dessous). Le choix du Morbihan répond à un projet de vie pour le nouveau surveillant du port, passionné de mer et de bateaux, heureux de mettre ses compétences, son expérience et sa polyvalence au service de la commune. Comme son prédécesseur, il est en effet affecté au port une partie de l'année, du 15 avril au 31 octobre, et au service technique hors saison.



> Patrice Voidy

Patrice prend le large

Le 26 septembre, une petite réception était organisée en l'honneur de Patrice Voidy. Après 10 ans au service de la commune, ce dernier a en effet cédé sa place, partagée entre le bureau du port et les services techniques, pour vivre une paisible retraite. Alain Layec, le maire, Alain Ouvrard, adjoint aux travaux et chargé du port, Bernard Pittet, le directeur des services, et Damienne Philipponneau, présidente de l'association des usagers du port, ont tour à tour rendu hommage à cet agent apprécié de tous.





Poste de relevage derrière la mairie



Effacement de réseaux Clos Guillemette



Effacement de réseaux Keraudren



Toiture de l'abbatiale



Bureau du port



Jetée du port

CHEMIN DU PETIT PONT, RUE SAINT GOUSTAN ET RUE DE LA FONTAINE ST-FÉLIX

Afin de permettre le soulagement du poste de relevage du Poulgor, GMVa va procéder au déploiement du réseau d'eaux usées vers le poste situé à proximité de la mairie. Au préalable, il est nécessaire d'intervenir sur le réseau d'eaux pluviales chemin du Petit Pont. Ces travaux, ainsi qu'une intervention au croisement des rues Saint-Goustan et Fontaine Saint-Félix, sont programmés pour le premier semestre de l'année 2026. Le poste de relevage d'eaux usées a également été rénové au mois de décembre afin d'assurer une pleine fonctionnalité du réseau.

REPRISE DE COMPTEURS D'EAU ET RETRAIT DE RÉSEAUX AMIANTÉS, ROUTE DU COSSAY

Une étude de faisabilité d'aménagement a été réalisée pour le secteur de la route du Cossay afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Préalablement à de futurs travaux, il est nécessaire de reprendre les réseaux d'eau potable chez les particuliers. De plus, à l'occasion de ces travaux, il est opportun de retirer les réseaux d'eaux usées amiantés résiduels dans ce périmètre. Les travaux devraient débuter vers le mois d'avril 2026 sous la maîtrise d'ouvrage de GMVa.

ENFOUISSEMENT DE LIGNES AU CLOS GUILLEMETTE ET À KERAUDREN

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans l'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques. Les avantages sont nombreux : réduction des risques liés aux intempéries, donc continuité du service, amélioration de la sécurité par l'absence de chute de câbles ou de poteaux, esthétique améliorée.

C'est en suivant cette logique que les quartiers du Clos Guillemette et de Keraudren voient actuellement les travaux se réaliser. Les lignes électriques et téléphoniques seront donc enterrées, les mâts supports supprimés et de nouveaux candélabres posés en remplacement des anciens. De plus, afin de prendre en compte l'ensemble des réseaux sur ces voies, GMVa interviendra au second semestre 2026 pour améliorer les conduites d'eau potable ainsi que l'ensemble des branchements chez les particuliers.

Dans la continuité de ces voies, la conduite d'eau potable de Pen Palud devrait être remplacée dans le courant du deuxième semestre.

ENFOUISSEMENT DE LIGNES À GORLEVENAN

Dans le même esprit que pour le Clos Guillemette et Keraudren, le chemin de Gorlevenan va lui aussi bénéficier de travaux d'enfouissement de lignes. Ces travaux ont été amorcés par la pose d'un nouveau poste de transformation haute tension et basse tension. De nouveaux candélabres seront également posés.

TOITURE DE L'ABBATIALE

À l'occasion d'un diagnostic approfondi de la toiture de l'abbatiale, il a été constaté de nombreux désordres nécessitant des reprises d'ardoises, gouttières et solins. En lien étroit avec les services des architectes des bâtiments de France (ABF), il a été décidé de faire intervenir pour ce début d'année une entreprise spécialisée pour les toitures des monuments historiques. Les travaux devraient se prolonger sur une période d'un mois.

BUREAU DU PORT

À la suite du sinistre ayant affecté le fonctionnement du port, les travaux de remise en état du bâtiment ont commencé début novembre. Ils devraient s'achever à la fin du mois de février. L'accueil des usagers du port pourra donc se faire dans les meilleures conditions lors de sa réouverture, le 15 avril. Dans l'attente de l'issue de l'enquête et des poursuites à l'encontre des auteurs de l'incendie, les réparations sont prises en charge par l'assurance de la commune.

TRAVAUX SUR LA DIGUE

Les digues du port subissent quotidiennement les assauts de la mer et sont donc fragilisées par une usure, un vieillissement et des dégradations des infrastructures. Une étude complète a été menée sur l'ensemble des ouvrages. Afin de la protéger des phénomènes marins, des travaux de renforcement de la digue sud vont être entrepris pour garantir la pérennité de l'ouvrage.

> KERUZEN 3 :

UN FUTUR PÔLE ASSOCIANT HABITAT ET ACCUEIL TOURISTIQUE

La réhabilitation complète du bâtiment Keruzen 3 se poursuit, au cœur de la commune. Ce projet emblématique vise à redonner vie à un bâtiment ancien, marqué par de nombreuses transformations au fil du temps, tout en renforçant l'offre d'habitat communal et l'attractivité touristique du bourg.

DEUX FUTURS LOGEMENTS COMMUNAUX À LOYERS MODÉRÉS

La rénovation permettra de créer deux logements communaux destinés à l'habitat à loyers modérés :

- Un T3 au 1^{er} étage,
- Un T2 au 2nd étage.

Ces logements contribueront à l'effort communal en faveur d'une offre résidentielle accessible, au cœur du bourg, à proximité des commerces et des services.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ET DISTRIBUTEUR DE BILLETS AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Le rez-de-chaussée accueillera le Bureau d'information touristique (BIT) de GMV Tourisme, actuellement implanté en face. Ce transfert vise à offrir :

- Une meilleure visibilité de l'accueil touristique,
- Un emplacement plus stratégique, véritable « palier d'entrée » vers le cœur de bourg,
- Un espace totalement rénové, moderne et accessible.

Une convention d'occupation a été formalisée entre la commune et GMV Tourisme, permettant d'accompagner sereinement cette installation.

Dès l'été 2026, habitants et visiteurs pourront bénéficier d'un accueil entièrement repensé, dans un espace lumineux et fonctionnel, au service de la découverte de Saint-Gildas-de-Rhuys et de la Presqu'île.

Le distributeur automatique de billets, transféré durant les travaux, retrouvera quant à lui sa place à Keruzen.



UN CHANTIER DE RÉNOVATION IMPACTÉ PAR DES DÉCOUVERTES STRUCTURELLES

Lors de la dépose des cloisons, les équipes ont mis au jour plusieurs vestiges d'anciennes cheminées intégrées dans les murs porteurs. Ces découvertes, témoins des usages successifs du bâtiment, ont nécessité des adaptations techniques conduisant à renforcer certaines parois et à ajuster le phasage des travaux. Malgré ces aléas, le chantier suit désormais son cours et devrait être réceptionné courant mai.



> LA PHARMACIE INTÉGRERA LE PÔLE SANTÉ DANS UN AN

Nous avons eu l'occasion de vous faire part de ce projet dans la dernière édition du bulletin municipal. À l'automne 2024, les pharmaciens de la pharmacie Cornier avaient en effet informé la commune de leur volonté d'acquérir un terrain afin de relocaliser leur activité sur le territoire de Saint-Gildas-de-Rhuys. Consciente de l'importance de maintenir ce commerce de santé indispensable, la commune a proposé à la vente une parcelle de 250 m² issue du domaine privé communal, située sur l'actuel parking des bâtiments ESPACIL, chemin Jean-Bernard Le Bot.

UNE IMPLANTATION AU CŒUR D'UN PÔLE DE SANTÉ DÉJÀ STRUCTURÉ



L'actuelle pharmacie, rue Saint-Goustan

Ce site regroupe déjà plusieurs professionnels de santé – kinésithérapeutes, médecin généraliste, infirmiers, ostéopathe – constituant un véritable pôle de santé de proximité. L'arrivée de la pharmacie renforcera la cohérence de cette offre, au bénéfice des habitants, visiteurs et personnes âgées.

UN PROJET ADMINISTRATIVEMENT SÉCURISÉ ET PRÊT À DÉMARRER

Le permis de construire est accordé, exempt de tout recours, et l'accord de l'Agence régionale de santé (ARS) a été obtenu par les pharmaciens. Les travaux pourront donc commencer en ce début d'année, pour une ouverture prévisionnelle avant la fin 2026.

La commune accompagne ce projet en mobilisant les concessionnaires (eau, électricité, télécom) afin que la parcelle soit desservie au plus tôt et que le chantier puisse avancer dans de bonnes conditions.

RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING PUBLIC

Ce déplacement nécessitera une réorganisation des espaces. La commune procédera donc au réaménagement du parking public situé autour du pôle de santé, afin de :

- Faciliter l'accès à l'ensemble des professionnels,
- Améliorer le stationnement pour les patients et usagers,
- Sécuriser les circulations piétonnes et l'accessibilité,
- Accompagner l'augmentation de fréquentation attendue en période estivale notamment.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR LA SANTÉ DE PROXIMITÉ, UN RÔLE RENFORCÉ DANS LE PARCOURS DE SOINS

Les missions des pharmaciens ont largement évolué ces dernières années : vaccinations, tests d'angine, tests COVID, bilans urinaires, conseils et accompagnement thérapeutique. Réalisés avec ou sans rendez-vous, ces services renforcent la réactivité du système de soins et améliorent le quotidien des patients. Une pharmacie moderne et bien située devient ainsi un maillon essentiel du parcours de soins local.

> FIN DU FESTIVAL DU JOURNAL INTIME

Après une première édition parisienne en 2018, le festival s'était établi à Saint-Gildas-de-Rhuys dès l'été suivant, la municipalité ayant été séduite par le concept original de l'événement créé par Karine Hoarau-Glavany. À l'époque, c'est dans le cadre verdoyant du jardin du presbytère et à l'espace Keruzen que le public avait pu découvrir ou redécouvrir un genre littéraire à part entière, au travers de lectures, d'exercices d'écriture, de documentaires... Déjà, le festival se voulait accessible au grand public, avec un principe de gratuité affirmé, tout en mettant à l'honneur des personnalités de renom.

Le festival s'est ensuite déplacé en un lieu unique, le verger de l'abbaye, où il a pu se développer, se renouveler. Malgré l'appui indéfectible de la commune, technique et financier, la pérennité de l'événement a été mise à mal par la difficulté à obtenir des financements privés. Après avoir dû se résoudre à instaurer des entrées payantes pour assurer l'équilibre de la dernière édition, la direction du festival n'a donc eu d'autre choix que de mettre fin à l'aventure.

C'est avec regret qu'Alain Layec, le maire, et l'équipe municipale, voient ainsi disparaître un rendez-vous culturel qui aura marqué la vie locale, mobilisé l'énergie de la commune et de ses services et fédéré autour de lui de nombreux bénévoles durant les 7 dernières années. Dans un message adressé à la mairie, Karine Hoarau-Glavany a ainsi exprimé sa reconnaissance : « Je voulais remercier chacune et chacun de vous pour votre engagement depuis le début, pour votre enthousiasme, votre disponibilité. »





> UNE OFFRE HÔTELIÈRE*** À L'ANNÉE À SAINT-GILDAS-DE-RHUY

Évoquée l'hiver dernier dans le bulletin municipal, la nouvelle offre d'hébergement portée par le centre de vacances de La Pierre bleue commence à trouver sa place dans le paysage touristique local. Cet ensemble de 20 chambres est ouvert toute l'année et marque une évolution notable pour le site, qui affirme ainsi un ancrage plus permanent dans le territoire, au-delà de la seule saison estivale.

Situé à proximité immédiate du centre-bourg, du marché et des pistes cyclables, l'hôtel bénéficie d'un emplacement central apprécié. Chaque chambre dispose d'un jardin ou d'une terrasse. L'accessibilité a par ailleurs été intégrée dès la conception : l'ensemble des chambres est adapté aux personnes à mobilité réduite et trois d'entre elles sont labellisées « Tourisme & Handicap ».

L'établissement comprend une grande salle commune, modulable en deux espaces, ainsi qu'une cuisine semi-professionnelle. Ces équipements permettent à l'hôtel d'être privatisé, en tout ou partie, pour accueillir des séminaires, mariages, cousinades ou autres rassemblements familiaux, en complément de son activité hôtelière.

Un local sécurisé permet d'abriter les vélos, un atout supplémentaire pour une commune située sur des axes prisés du cyclotourisme.

Le fonctionnement de l'établissement évolue au fil des saisons. De novembre à février, la résidence fonctionne en formule hôtelière avec petit déjeuner, sur le mode « bed & breakfast ». Il n'y a pas, pour l'instant, de proposition de demi-pension, un choix qui contribue indirectement à faire vivre les restaurants de la commune. De mars à octobre, l'hôtel s'intègre au village vacances attendant : les séjours se font alors principalement à la semaine, même si quelques chambres restent disponibles à la nuitée.

La fréquentation, encore progressive, monte en charge. La promotion de l'établissement et sa visibilité sur les plateformes de réservation demeurent pour l'instant discrètes, mais vont se développer progressivement. Une installation progressive, donc, pour cette nouvelle composante de l'offre touristique gildasienne, appelée à trouver sa place dans un proche avenir.

> ABC : ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Une démarche collaborative pour mieux appréhender la biodiversité locale

Initié par la commune et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan en 2021, l'Atlas de la biodiversité communale est avant tout le fruit d'un travail collectif : naturalistes amateurs, associations locales et habitants volontaires ont participé aux inventaires de biodiversité avec beaucoup d'intérêt.

LE DIAGNOSTIC : UN ÉTAT DES LIEUX DE LA FAUNE ET DE LA FLORE QUI NOUS ENTOURENT.

Synthétisées par le Parc naturel régional, les 117 données issues de l'observatoire participatif, compilées aux données scientifiques existantes, ont abouti à l'élaboration d'un diagnostic technique visant à mieux connaître la biodiversité locale. Cet état des lieux détaillé de biodiversité identifie sur la commune 533 espèces animales, dont 29 à enjeu fort. Parmi celles-ci : le gravelot à collier interrompu, le grand capricorne ou encore la loutre d'Europe.

En ce qui concerne la flore, ce sont 557 espèces qui ont été aperçues, dont 2 présentant un enjeu majeur de protection du fait de leur rareté : la carotte de Gadeceau, carotte sauvage fleurissant en ombelle, et l'aster d'Armorique, qui s'épanouit en août sur les falaises du Grand Mont.

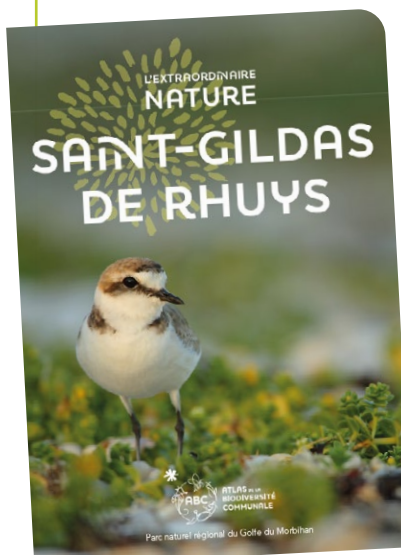
LE PLAN D'ACTIONS : UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

C'est sur la base des enjeux écologiques identifiés par le diagnostic qu'a été élaboré le plan d'actions, listant les 11 opérations à mettre en œuvre par la commune sur les prochaines années.

Améliorer la connaissance de la biodiversité en étudiant les chauves-souris des bâtiments communaux, sensibiliser et impliquer les acteurs locaux en organisant conférences et sorties nature, restaurer les écosystèmes en luttant contre les espèces exotiques envahissantes... sont autant d'actions intégrées aux programmes qui participeront à conserver le patrimoine naturel riche et fragile de la commune.

UN LIVRE SUR L'EXTRAORDINAIRE NATURE DE SAINT- GILDAS-DE-RHUY

À travers de somptueuses photographies assorties d'anecdotes, cet ouvrage réalisé par le Parc naturel régional révèle une faune et une flore discrètes, souvent ignorées, qui habitent nos landes, nos dunes, nos marais et nos chemins creux. Vous pouvez dès à présent acquérir cet ouvrage en mairie au prix de 12 €.



ENVIRONNEMENT

> DIAGNOSTIC DES CHIROPTÈRES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mieux connaître et préserver les populations de chauves-souris qui habitent les bâtiments communaux ? Telle était l'ambition de la commune lorsqu'elle a mandaté l'association Cawa, spécialiste des chiroptères, pour réaliser cette étude naturaliste dans le cadre du programme d'actions de l'Atlas de biodiversité communale.

DES PROSPECTIONS, DE JOUR COMME DE NUIT, À LA RECHERCHE D'INDICES DE PRÉSENCE

Le sous-sol du bâtiment de l'ancien musée de Largueven, le local technique attenant à l'ancien cimetière, les combles de la mairie, et tous les autres bâtiments pouvant potentiellement accueillir des chauves-souris ont ainsi été explorés en juin, le temps d'une journée, par une spécialiste de l'association accompagnée de plusieurs agents communaux, tous en quête d'indices de présence de ces animaux nocturnes. Des prospections de nuit à proximité des gîtes ont également été effectuées par les spécialistes dans l'espoir d'une rencontre avec ces mammifères, dont l'analyse du vol et des ultrasons émis est précieuse pour déterminer l'espèce aperçue.

QUELLES CHAUVES-SOURIS DANS QUELS BÂTIMENTS ?

À l'occasion de leurs prospections, les naturalistes ont relevé la présence de l'oreillard dans les combles de la mairie et celle du grand rhinolophe au camping municipal. L'ancienne gendarmerie, avec son bardage en ardoise, suggère également un potentiel d'accueil non négligeable pour les pipistrelles, tout comme l'ancien musée de Largueven, qui pourrait offrir un refuge hivernal pour plusieurs espèces sensibles.

DES PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS, RESTITUÉES AUX ÉLUS ET AGENTS

La connaissance des espèces présentes dans chaque bâtiment a permis d'orienter les préconisations de gestion et d'aménagement de ces bâtiments. Un temps de restitution proposé en novembre par l'association Cawa à destination des élus et agents de la commune a permis à chacun de prendre connaissance des enjeux de préservation de ces espèces protégées, et d'échelonner dans le temps la réalisation des aménagements recommandés (mise en place de nichoirs, création d'ouvertures...).

JE SUIS UN PARTICULIER, QUE PUIS-JE FAIRE CHEZ MOI POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES CHAUVES-SOURIS ?

Accueillir des chauves-souris chez vous est une excellente idée : elles sont inoffensives et jouent un rôle de régulation des populations de moustiques et autres ravageurs agricoles. Voici toutes les mesures concrètes que vous pouvez mettre en place :

- Installer des nichoirs,
- Préserver l'accès aux combles et aux caves,
- Réduire l'éclairage nocturne,
- Réaliser vos travaux d'isolation ou de rénovation en respectant un calendrier adapté au cycle de vie des chauves-souris afin d'éviter les périodes critiques de mise-bas et d'hibernation.

Plus d'informations ici :



Combles de la mairie

> DES HÉRISSENS DANS NOS JARDINS

Avez-vous déjà observé un hérisson dans votre jardin ? Ce petit mammifère discret, facilement reconnaissable grâce à son dos couvert de piquants, est principalement actif la nuit. Essentiel à la régulation des insectes, limaces, et autres invertébrés, il est pourtant menacé par les activités humaines. La disparition progressive des haies, l'urbanisation croissante, la présence des chiens qui constituent de potentiels prédateurs, participent en effet au déclin de cette espèce protégée.

Si vous souhaitez agir à votre échelle pour accueillir le hérisson dans votre jardin, vous pouvez :

- aménager des passages dans vos clôtures et/ou murets pour faciliter les déplacements du hérisson en recherche de nourriture,
- bannir les produits chimiques nocifs, qui peuvent empoisonner directement ou indirectement le hérisson,
- éviter de faire fonctionner vos tondeuses automatiques la nuit,
- éviter de le nourrir,
- fixer une planche de bois rugueuse à demi-immergée dans votre piscine ou votre mare pour éviter les noyades.

Source : « Accueillir le hérisson dans son jardin », LPO : <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/conseils-biodiversite/conseils-biodiversite/accueillir-la-faune-sauvage/accueillir-le-herisson-dans-son-jardin>



© Pixabay

> TRAVAUX SUR LE SITE DU GRAND MONT POUR LA PRÉSERVATION DE L'ASTER D'ARMORIQUE

Les délicates fleurs jaunes que produit cette plante au mois d'août pourraient, de loin, être confondues avec celles du pissenlit. Toutes deux sont en effet des plantes herbacées de la famille des Astéracées, mais l'aster d'Armorique, en raison de sa rareté, est protégée au niveau national par l'arrêté du 20 janvier 1982

Les falaises du Grand Mont ont le privilège d'accueillir l'une des dernières stations sur lesquelles se développe cette plante vulnérable et endémique du littoral morbihannais.



Dangereusement exposée au piétinement des promeneurs et menacée par l'enrichissement des milieux littoraux, l'aster fera l'objet de travaux de préservation portés par la commune en partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

De janvier à mars 2026, l'entreprise Dervenn, prestataire de la commune, interviendra pour améliorer les dispositifs de canalisation du public à proximité des zones sensibles, arracher des espèces exotiques envahissantes présentes sur le secteur (environ 70 pieds de baccharis) et faucher les espaces sur lesquels est présente l'aster dans le but de réouvrir le milieu, lui offrant ainsi des conditions idéales à son expansion.

Ces travaux de préservation seront financés à hauteur de 60 % par l'Europe via le FEDER, 20 % par la Région, et 20 % par la commune dans le cadre d'un contrat « Natura 2000 ».

> RETOUR SUR LES OPÉRATIONS D'ARRACHAGE DE BACCHARIS

UNE OPÉRATION D'ENVERGURE LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 198

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la commune a programmé à l'automne dernier un chantier d'arrachage de baccharis le long de la route départementale 198, en limite de l'étang de Kerpont. Cette opération, réalisée en partie sur une propriété privée, était encadrée par l'arrêté préfectoral du 17 août 2023.

L'intervention, pendant dix jours, des entreprises Hippo Power et Traits Mobiles spécialisées en traction équine, a nécessité de fermer la route à la circulation durant les horaires de chantier. Les prestataires, chargés d'arracher les pieds de baccharis présents en bordure de la route, ont été accompagnés tout au long de l'opération par les services techniques de la commune pour l'acheminement de ces déchets vers la plateforme de stockage située à proximité.

Ces travaux ont été menés en collaboration avec le Conseil départemental du Morbihan, propriétaire et gestionnaire de la RD 198, ainsi que GMVa, gestionnaire des réseaux de transports en commun. Ils reprendront pendant 5 jours, du 2 au 6 février, avec les mêmes entreprises, afin d'achever le linéaire nettoyé au mois de novembre.

DES CHANTIERS BÉNÉVOLES POUR L'ARRACHAGE DES JEUNES PIEDS

En complément à ces travaux, huit chantiers d'arrachage ont été organisés de manière conjointe avec la commune d'Arzon, à raison de deux mercredis par mois de septembre à décembre. Les bénévoles, de plus en plus nombreux, soutenus par les services



techniques municipaux et l'arrivée de volontaires en service civique de l'association Unis Cité, ont été d'une efficacité redoutable sur l'ensemble des chantiers. Le secteur du Rohu a ainsi été débarrassé d'une grande partie de ses pieds de baccharis, tant sur la dune qu'en bordure de l'étier.

Afin de maintenir dans le temps ces résultats encourageants, plusieurs chantiers bénévoles sont de nouveau programmés de janvier à mars : 28 janvier, 25 février et 25 mars à Saint-Gildas-de-Rhuys ; 14 janvier, 11 février et 11 mars à Arzon, les mercredis de 9 h à 12 h. Les lieux de rendez-vous seront indiqués dans notre newsletter hebdomadaire.

La participation du plus grand nombre est nécessaire, avis aux bonnes volontés ! Matériel à prévoir : gants, bottes, et veste de pluie.

Pour une meilleure anticipation par nos services, merci de vous inscrire en ligne ici :



> LES PAPILLONS DE NOS ESPACES VERTS SUIVIS DE PRÈS VIA LE PROTOCOLE PROPAGE



Quels sont les papillons qui fréquentent les espaces verts de la commune ? Les secteurs tondus régulièrement accueillent-ils moins de papillons que ceux qui le sont seulement une à deux fois par an ? Les espèces présentes dans les lisières de bois sont-elles sensiblement les mêmes que celles vivant dans les prairies ou les pelouses d'aires de jeux ? Pour répondre à toutes ces questions, la commune a entrepris, dans le cadre du label « Territoire engagé pour la nature » (que nous avons eu l'occasion de vous présenter dans notre bulletin de l'été), de mettre en place un suivi annuel des papillons sur quatre espaces verts ciblés de la commune : les pelouses de l'avenue Marcellin et de l'aire de jeux du Goh Velin, ainsi que la prairie et la lisière du bois du Pargo à Gouezan.

Le protocole retenu pour le suivi des papillons est issu du programme de sciences participatives PROPAGE. Il s'agit d'un suivi standardisé des papillons des espaces verts, co-élaboré et proposé depuis 2009 par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'association Noé. Une formation au protocole a été réalisée par l'association Noé auprès de 4 agents de la commune et de plusieurs autres issus des communes d'Arzon et de Sarzeau.

À Saint-Gildas-de-Rhuys, deux passages, le 4 juillet et le 13 août, ont été réalisés sur l'ensemble des sites ciblés. Parmi les espèces observées cette année, on retrouve l'azuré des nerpruns, l'hespérie orangée, le myrtil, la piéride blanche ou encore le tircis. Ce suivi sera à répéter sur plusieurs années avant de pouvoir en dégager des conclusions significatives.

UN RÉSEAU NATIONAL RÉUNI À PARIS LE 4 DÉCEMBRE DERNIER

Les rencontres nationales « PROPAGE », qui ont eu lieu le 4 décembre dernier à Paris, ont été l'occasion, pour les collectivités appliquant le protocole, d'échanger autour des difficultés rencontrées et améliorations possibles.

> LA PROCÉDURE AFAFE : POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA COMMUNE

L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) du territoire communal constitue un outil pertinent pour assurer un équilibre entre la forte attractivité touristique, le développement des projets agricoles et le maintien des paysages caractéristiques du territoire.

En effet, cette procédure pilotée par le Conseil départemental du Morbihan offre à la commune l'opportunité de réorganiser le parcellaire communal sur les zones agricoles et naturelles : l'occasion de repenser le territoire et ses usages.

L'avant-projet, à savoir la première version du nouveau parcellaire, est attendu pour 2026. Celui-ci fera l'objet d'une étude d'impact, puis d'une enquête publique, avant d'être soumis à validation de la Commission départementale d'aménagement foncier.

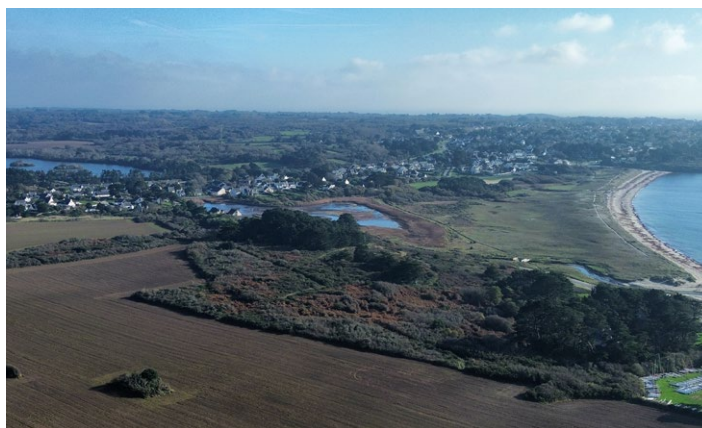
RECONQUÊTE DE L'ESPACE AGRICOLE

Le morcellement parcellaire rend aujourd'hui très difficile l'exploitation agricole du territoire. La dispersion de leur outil de travail implique de nombreux déplacements pour les agriculteurs, engendrant un surcoût d'exploitation non négligeable. Par le biais d'échanges de parcelles, l'outil AFAFE devrait permettre aux agriculteurs de retrouver des unités foncières cohérentes et conformes aux attentes formulées auprès du géomètre expert chargé du projet.

SOLUTIONS DE REPLI POUR LES CAMPEURS CARAVANIERES

En application des lois en vigueur, la commune a inscrit dans le règlement de son Plan local d'urbanisme de 2013 l'interdiction du camping sur parcelles privatives dans les zones naturelles. Or, comme le confirme l'inventaire des campeurs caravanners réalisé en 2024, la pratique du camping sur ces zones est toujours largement répandue sur la commune : plus de 170 parcelles totalisant une surface d'environ 20 ha sont concernées. Soucieuse d'assurer aux campeurs la pérennité de leur mode de vacances, la commune s'est engagée à rechercher des secteurs plus adaptés à l'usage du camping caravanning, appelés « zones de repli ».

Un travail a donc été initié, en concertation avec les services de l'État et l'association des campeurs propriétaires de Rhuys, pour réfléchir à l'emplacement de futures zones de repli, l'objectif étant de concilier les critères réglementaires avec les revendications des campeurs. Une fois délimitées, celles-ci apparaîtront dans l'avant-projet de l'AFAFE, au même titre que d'autres surfaces dédiées à des projets communaux tels que les futures pistes cyclables ou aires de valorisation des mégalithes.



> SENTIER CÔTIER : REDÉFINITION DU TRACÉ AU CLOS DE L'ISLE

L arrive que les tempêtes détériorent certaines portions du sentier côtier, qui deviennent alors difficilement praticables par les promeneurs. Sur la commune, le secteur du Clos de l'Isle (sentier côtier de Kercambre à Saint-Jacques), particulièrement soumis aux aléas climatiques, a attiré l'attention des élus municipaux.

Soucieuse d'assurer la sécurité des promeneurs sur le sentier côtier, la commune, en partenariat avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan, a entrepris de redéfinir le tracé du sentier côtier actuel sur les portions les plus exposées aux dégradations dans le secteur du Clos de l'Isle. L'objectif est d'offrir à ce sentier une assise pérenne à horizon 2040.

La réalisation d'une étude environnementale, dite « 4 saisons », constitue la première étape du projet de modification du tracé de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL). Il s'agit d'inventorier la flore et la faune présente autour du tracé (actuel et envisagé) afin de limiter au maximum l'impact de l'aménagement du futur sentier sur les espèces et habitats présents in situ. Cette étude, qui a commencé en septembre 2025, prendra fin en août 2026. Par ailleurs, le nouveau tracé étant susceptible de traverser des propriétés privées, une concertation avec les personnes concernées sera menée à partir de début 2026 par la DDTM, autorité compétente pour le tracé des SPPL.



> L' RÉCUP : UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE ET DISCRÈTE

Située dans la zone artisanale du Net, l'association L'Récup mène une action solidaire indispensable, bien que discrète, au service de la population de la commune et au-delà (le Tour du Parc, le Hézo, Sarzeau et Saint-Armel). Hébergée dans des locaux mis à sa disposition par la commune, elle accompagne des familles traversant des difficultés financières temporaires.

Associée à la Banque alimentaire du Morbihan, L'Récup distribue ainsi des produits alimentaires et de première nécessité à des familles momentanément fragilisées. À ce jour, elles sont une douzaine à bénéficier de cet accompagnement. Les denrées



Catherine Rouxel (à d.) et Claire Bréchet

distribuées proviennent d'achats auprès de la Banque alimentaire, de dons des Fonds européens, d'autres dons et d'achats effectués par l'association sur ses fonds propres : légumes frais, laitages, fruits, surgelés. Ces produits (à l'exception de ceux provenant de l'Europe, qui sont distribués gratuitement) sont vendus à des tarifs très modiques afin de responsabiliser les bénéficiaires, tout en préservant leur dignité. L'action de l'association est régulièrement contrôlée par la Banque Alimentaire, garantissant la conformité de ses pratiques et la bonne utilisation des produits.

UN ACCUEIL RESPECTUEUX ET UN FONCTIONNEMENT ENCADRÉ

Pour obtenir de l'aide, les familles doivent constituer un dossier auprès du CCAS de leur commune. Celui-ci établit une attestation précisant la composition du foyer et la durée de l'aide. Les bénévoles de L'Récup n'instruisent quant à eux aucune demande, gage de discrétion et d'un accueil strictement tourné vers la distribution et le soutien.

Le bon fonctionnement de l'association s'appuie sur 21 bénévoles, 4 d'entre eux étant mobilisés le jeudi matin, tout au long de l'année, pour les distributions de produits au titre de la Banque alimentaire. À noter que certains bénéficiaires eux-mêmes apportent leur aide lors de la collecte nationale de denrées, témoignant ainsi de leur reconnaissance et d'un véritable esprit de solidarité partagée.

DES RECETTES UNIQUEMENT ISSUES DE LA VENTE D'OBJETS DE SECONDE MAIN

L'Récup ne bénéficie d'aucune subvention. Sa trésorerie repose entièrement sur les dons d'objets remis par des particuliers, revendus ensuite à bas prix afin de financer l'achat de denrées alimentaires. Ces articles, soigneusement triés et entreposés dans les locaux de l'association, doivent être propres, en bon état et prêts à être réutilisés : vaisselle, textiles, jeux, petits meubles, luminaires... À travers son action discrète mais essentielle, L'Récup témoigne de la force du lien social qu'elle s'emploie à entretenir, basé sur un réseau de bénévoles engagés, des partenaires fidèles et des gestes de générosité qui, ensemble, font toute la différence. À cet égard, l'association tient à remercier chaleureusement le GAEC des Oliviers, à Sarzeau, pour ses dons réguliers de légumes bio, ainsi que la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys pour la mise à disposition des locaux et pour le prêt, une fois par mois, d'un camion avec chauffeur, indispensable pour l'approvisionnement auprès de la Banque alimentaire.

Pratique

- > Adresse : 29 chemin du Marais – 07 44 84 17 81
- > Distributions alimentaires : le jeudi matin, de 8h30 à 12h.
- > Dépôts d'objets : le lundi, de 8 h 30 à 12 h.
- > Ventes d'objets : 2^e samedi du mois, de 9h à 17h30 (hiver), ou 2^e et 4^e samedis du mois, de 8h30 à 18h (été).
- > Bureau : Patrick Hélaine (président), Catherine Rouxel (vice-présidente), Claire Brechet (secrétaire), Magali Aimé (trésorière).

AFFAIRES SOCIALES

> 4 NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX PASSIFS AU CLOS ER GOH

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a souhaité intégrer une offre de logement social innovante et durable au lotissement communal du Clos Er Goh. En partenariat avec le bailleur Morbihan habitat, quatre logements sociaux ont ainsi été construits, avec une particularité notable : il s'agit de logements passifs (économes en énergie), conçus selon des principes écologiques avancés.

DES LOGEMENTS SOCIAUX EXEMPLAIRES ET SOBRES EN ÉNERGIE

Ces quatre logements représentent une nouveauté sur la commune : ils ont été bâtis à partir de matériaux naturels, notamment une ossature bois et une isolation en paille, garantissant un très haut niveau de performance énergétique.

Grâce à cette conception, les habitations sont extrêmement économes en énergie, offrant un confort thermique remarquable tout au long de l'année et des charges réduites pour les occupants.

Parmi ces logements, trois T4 (séjour, trois chambres, deux salles de bains, jardin) ont été attribués lors de la commission d'attribution d'octobre dernier. La remise des clés, le 26 novembre, a marqué l'aboutissement de cette opération exemplaire.

Les nouveaux occupants sont des familles de la Presqu'île, dont certaines attendaient un logement social depuis longtemps. Ces logements innovants leur offrent non seulement un cadre de vie de qualité, mais également un habitat responsable et économique, adapté aux enjeux énergétiques actuels.

Avec ce projet, la commune réaffirme son engagement en faveur de l'accès au logement pour les ménages locaux, de la sobriété énergétique, de la construction durable et de la mixité sociale.



> 3 QUESTIONS À STÉPHANIE BOURSIER, DIRECTRICE DE LA RÉSIDENCE ARMOR

La résidence Armor, propriété du bailleur social Les Ajoncs, est une structure pour personnes âgées administrée par le Centre communal d'action social de Saint-Gildas-de-Rhuys. Rencontre avec Stéphanie Boursier, la directrice de l'établissement.



MME BOURSIER, QUELLE EST LA VOCATION DE LA RÉSIDENCE ARMOR ?

« La résidence s'adresse à des personnes âgées autonomes. Elle est composée de logements de dimensions modestes, c'est un atout pour les personnes souhaitant quitter des maisons devenues trop grandes à entretenir. Nos résidents cherchent également à rompre leur isolement et trouvent ici un cadre convivial et sécurisant. Cette sécurité s'illustre notamment par la disponibilité de l'équipe, joignable 24 h / 24 au moyen du dispositif « Présence verte ». Certains de nos résidents peuvent enfin être motivés par un rapprochement familial. Tous, quel que soit leur profil, sont séduits par la liberté que leur procure notre formule d'hébergement. »

POUVEZ-VOUS DÉVELOPPER CETTE NOTION DE LIBERTÉ ?

La résidence est composée de pavillons individuels, meublés et décorés librement par les locataires. Elle n'est pas fermée, ce qui signifie que les résidents peuvent recevoir, aller et venir à leur guise, pour des achats dans le bourg par exemple, à quelques minutes à pied. Cette liberté signifie également le choix de participer ou pas aux sorties, animations ou échanges proposés par l'établissement. La prise en commun du déjeuner est un principe de la vie quotidienne à laquelle la quasi-totalité des résidents est attachée, mais personne n'y est obligé. Chacun fait selon son envie du moment.



BON À SAVOIR

VIE DE LA COMMUNE



> « VILLE PRUDENTE » :

UN LABEL COMMUNAL RENOUVELÉ

La commune s'est vu renouveler le label « Ville prudente », une distinction nationale qui valorise les collectivités engagées dans la réduction des accidents de la route et la promotion de la sécurité routière. Attribué par la Ligue de défense des conducteurs, ce label récompense les communes qui mettent en place des actions concrètes pour améliorer la sécurité des usagers : aménagements de voirie, modération de la vitesse, sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, actions pédagogiques ou préventives, etc.

UN ENGAGEMENT RECONNU : 2 « CŒURS » ATTRIBUÉS

Saint-Gildas-de-Rhuys obtient 2 cœurs, témoignant du travail continu mené depuis plusieurs années pour rendre les déplacements plus sûrs sur l'ensemble du territoire communal. Cette reconnaissance encourage la commune à poursuivre ses efforts, en cohérence avec les projets en cours : développement des mobilités actives, nouveaux aménagements cyclables, sécurisation des traversées piétonnes, amélioration de la signalisation, etc.

UNE COMMUNE MOBILISÉE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

À travers ce label, Saint-Gildas réaffirme son engagement aux côtés des acteurs locaux (État, Département, associations, établissements scolaires) pour faire de la sécurité routière une priorité quotidienne. L'objectif : continuer à construire une commune plus sûre, plus accessible et plus agréable à vivre pour tous, habitants comme visiteurs.

QUELS SERVICES ET ACTIVITÉS PROPOSEZ-VOUS ?

La capacité d'accueil de notre établissement, à taille humaine, permet une proximité avec les résidents. Armor, c'est un peu comme une grande famille ! Au niveau santé, la résidence coordonne les relations avec les médecins, infirmiers, kinés, afin de faciliter le quotidien des résidents. De la même manière, à titre de dépannage occasionnel, elle peut accomplir des démarches administratives, se déplacer à la pharmacie, voire effectuer des achats. Nous proposons également aux pensionnaires le portage du déjeuner du jour lorsqu'ils sont dans l'incapacité de quitter leur domicile pour raison de santé. Enfin, en plus du ménage mensuel compris dans leur loyer, les résidents peuvent opter pour des heures complémentaires, voire pour un service d'entretien du linge.

La résidence Armor est une structure ouverte sur l'extérieur. Nous disposons de notre propre minibus qui nous permet de proposer des sorties : spectacles, balades, cinéma... Des échanges sont également organisés avec l'école et la Maison de l'enfance, tout comme avec les autres structures pour personnes âgées aux alentours. Nous participons chaque année au programme de la Semaine bleue. En interne, des animations sont proposées 2 fois par semaine : gym douce, jeux, bricolage... À l'occasion, nous invitons des chanteurs et musiciens. D'ailleurs, si parmi les lecteurs du bulletin municipal, des personnes souhaitent proposer des animations, bénévolement ou non, nous les accueillerons bien volontiers !

Pratique

Adresse : Résidence Armor – 8 rue Laënnec

Équipe : 1 directrice, 4 agents sociaux à l'année et 1 remplaçant

Composition des logements : 10 T2 et 10 T1bis

Loyer mensuel : à partir de 1 400 €, déjeuner compris

Contact : 02 97 45 16 07

Dans notre édition de juillet 2024, nous vous avons présenté Jeanne Moysan, doyenne de la résidence Armor. Cette dernière, qui avait depuis intégré l'EHPAD de Sarzeau, y est malheureusement décédée accidentellement le 29 septembre dernier à l'âge de 98 ans.



VIE DE LA COMMUNE

> NUMÉROTAGE DES HABITATIONS : UN SERVICE À VOTRE DISPOSITION



Les Gildasiens et Gildasiennes peuvent solliciter à tout moment la mairie pour obtenir un certificat de numérotage ou un arrêté de numérotation, documents délivrés au titre des compétences du maire.

Ces documents sont indispensables pour de nombreuses démarches administratives ou techniques, notamment : raccordement à la fibre, démarches auprès des fournisseurs d'énergie, mises à jour d'adresse auprès de différents services ou organismes (caisses de retraites, service des impôts, carte grise...).

La commune dispose également d'une Base adresse locale (BAL) entièrement renseignée et synchronisée avec la Base adresse nationale (BAN), qui recense aujourd'hui 4 050 numéros d'habitation à Saint-Gildas-de-Rhuys. Cette base est consultable librement sur : <https://adresse.data.gouv.fr>. Elle renseigne l'ensemble des services de secours et s'avère très utile pour la livraison de colis.

Enfin, un stock de plaques numérotées (sans suffixe) est disponible gratuitement à l'accueil de la mairie. N'hésitez pas à en faire la demande !

> SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE : POURQUOI PAS VOUS ?

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des femmes et des hommes qui, en plus de leur profession ont choisi de consacrer une disponibilité suffisante pour répondre immédiatement à toute demande de leur centre de secours. Ils sont salariés du privé, du public, étudiants... Ils partagent leur temps entre une activité professionnelle et leur action de sapeur-pompier volontaire.

Vous avez plus de 18 ans ? Vous avez du temps disponible en journée ? Vous aimez l'esprit d'équipe, le contact humain ? Vous voulez être acteur de votre sécurité et de celle des autres ? Rejoignez les sapeurs-pompiers d'Arzon !



> DEVENIR NAGEUR-SAUVETEUR À LA SNSM

La formation pour devenir nageur sauveteur à la SNSM est ouverte aux filles comme aux garçons dès 16 ans. Une opportunité unique de s'engager, de se dépasser et de contribuer activement à la sécurité de tous. L'accès à la formation passe par des tests de sélection et un entretien de motivation : l'occasion de montrer sa détermination, son esprit d'équipe et son envie de sauver des vies. Ensuite, après 8 mois de formation et de stages, le candidat obtient 6 diplômes essentiels ouvrant les portes d'un métier utile, valorisant et riche en sensations.

Une chose est sûre : pour réussir, une pratique sportive régulière est indispensable. À noter qu'il faut être majeur pour pouvoir exercer en tant que nageur-sauveteur au service d'une commune.

Pour tout renseignement, s'adresser au Centre de formation SNSM de Lorient (CFI) / cfi-lorient@snsn.org / Tél : 02.97.64.47.10

> HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis plusieurs années, la commune a engagé une réduction de l'amplitude des horaires d'éclairage, une démarche à la fois écologique et économique. Deux secteurs sont distingués : le cœur de bourg et le reste de la commune.

Dans le cœur de bourg, les horaires varient selon la saison : l'éclairage est maintenu jusqu'à 23 h en période hivernale et jusqu'à 1 h en été. Dans le second secteur, l'extinction de l'éclairage intervient à 22 h et la remise en fonctionnement à 6 h. L'allumage et l'arrêt sont également régulés par des cellules photoélectriques, qui commandent l'éclairage en fonction de la luminosité ambiante.

> VOTRE EMPLACEMENT À PORT AUX MOINES



Le port de Saint-Gildas-de-Rhuys, ouvert du 15 avril au 31 octobre, compte une centaine de places pour tout type de bateau, dans la limite de 6,15 m de longueur et 2,50 m de largeur.

Vous souhaitez bénéficier d'un emplacement ? Votre demande d'inscription sur la liste d'attente doit être déposée en mairie. Pour être recevable, elle doit comprendre :

- > le contrat dûment signé,
- > le certificat d'enregistrement du bateau,
- > une attestation d'assurance en cours de validité.

Votre dossier est ensuite examiné par la commission du port durant la première quinzaine de mars. Les demandes sont satisfaites par ordre d'arrivée, en fonction du nombre d'emplacements libérés par les titulaires précédents.

enedis



> ÉLAGAGE AUX ABORDS DES LIGNES, UNE ACTION INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

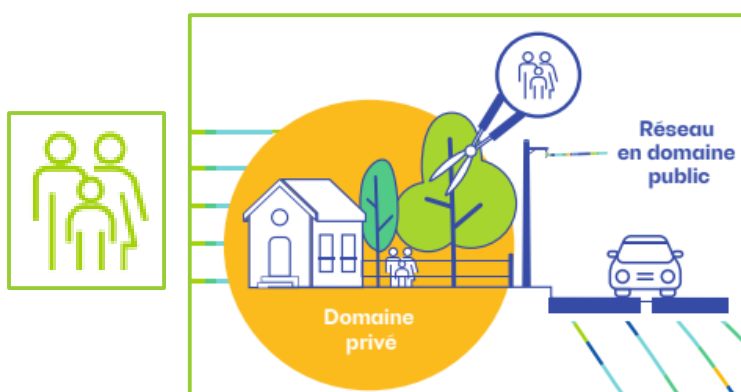
Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

QUI EST RESPONSABLE DE L'ÉLAGAGE ?

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :

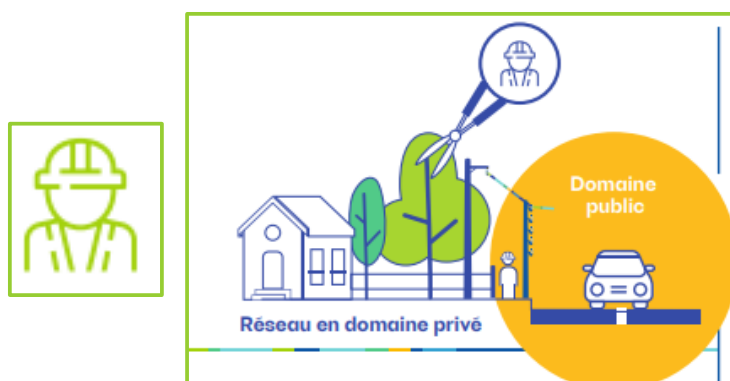
- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou :
- le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage (avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT au moins 15 jours avant le début des travaux) ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux.



Dans les autres cas, l'élagage est à la charge d'Enedis.

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est réalisé par les soins d'Enedis ou par ceux d'une entreprise spécialisée. En cas de refus du propriétaire, la responsabilité de ce dernier sera engagée en cas d'incident. Dans le domaine privé, le bois est rassemblé et laissé sur la propriété (sauf réglementation particulière locale).



VIE DE LA COMMUNE

> DU NOUVEAU SUR LA LIGNE 24



Afin de s'adapter au mieux au développement de l'urbanisation du territoire et aux attentes des usagers, des améliorations ont été apportées au réseau de transports collectifs KICEO. Ainsi, depuis le mois de septembre, certaines lignes du réseau, dont la ligne 24 qui concerne notre commune, connaissent des évolutions.

Principales mesures :

- > Mise en œuvre de services express desservant uniquement un arrêt par commune ;
- > Dissociation de l'offre scolaire et régulière afin de limiter la charge des services commerciaux en début et fin de journée ;
- > Ajout de services dans les deux sens de circulation en heures creuses, y compris le week-end ;
- > Modification de certains horaires pour assurer de meilleures correspondances avec les trains en gare de Vannes.

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys est dorénavant desservie sur l'ensemble des services de la ligne 24 reliant les communes d'Arzon et Vannes : 14 vers Vannes et 15 retours du lundi au vendredi, soit respectivement 7 et 5 services supplémentaires de la ligne express au niveau de l'arrêt Pharmacie. La municipalité voit ainsi aboutir les revendications qu'elle a portées auprès de GMVa à l'occasion du renouvellement du marché de transports collectifs. Horaires disponibles sur le site Internet de Kicéo.



> AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS

Vous avez repéré un nid de frelons asiatiques sur votre propriété ? La lutte contre cette espèce invasive se poursuit toute l'année. La commune participe aux frais : elle finance 50 % du coût de chaque prestation de destruction effectuée par un désinsectiseur agréé. Vous trouverez la liste des désinsectiseurs agréés du Morbihan à l'aide du QR code.

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de déposer à l'accueil de la mairie :

- > la facture originale de l'intervention,
- > un RIB au nom du demandeur.



> COMPOSTAGE : À CHACUN SA SOLUTION

Pour que nos déchets alimentaires retournent à la terre, évitant ainsi la poubelle et nourrissant le sol, l'agglomération déploie différentes solutions de compostage. En logement individuel ou collectif, il y en a pour tout le monde ! Ce geste simple permet de réduire nos déchets de 30 %.

Maisons individuelles : les distributions se poursuivent

L'agglomération propose à l'ensemble des habitants en maison avec jardin des composteurs pour leur permettre de trier et valoriser leurs déchets

alimentaires chez eux. Des distributions sont ainsi proposées sur l'ensemble du territoire et les habitants inscrits peuvent bénéficier du matériel et de précieux conseils sur le compostage.

Vous n'avez pas encore de composteur ? Inscrivez-vous ICI >



Logements collectifs : des composteurs à partager

Pour s'adapter à l'habitat collectif, l'agglomération propose différentes solutions selon la configuration des résidences. Ainsi, des composteurs partagés peuvent être installés dans les résidences disposant d'espaces verts suffisants. Le rôle des référents, habitants volontaires, est essentiel au bon fonctionnement de ces composteurs partagés. Vous souhaitez l'installation d'un composteur partagé dans votre résidence et être référent ?

Contactez dechets@gmuagglo.bzh ou le 02 97 68 33 81.

Sur Saint-Gildas-de-Rhuys, 2 sites de compostage sur espace public sont installés : chemin JB LE BOT et route de la baie d'Abraham. Ces composteurs sont réservés aux habitants ne disposant pas de jardin.



**Objectif
zéro déchet**
avec l'agglomération

mon mémo COMPOSTAGE
partagé



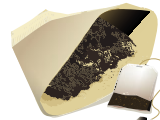
ÉPLUCHURES DE FRUITS ET DE LÉGUMES
(Y COMPRIS AGRUMES)



**SERVIETTES, MOUCHOIRS ET ESSUIE-TOUT
EN PAPIER, PETITS CARTONS BRUNS DÉCHIRÉS**



COQUILLES D'ŒUFS ÉCRASÉES ET FRUITS SECS



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



tontes de pelouse



tailles de haies



restes de repas
poisson, viande



pain



coquillages



litières animales
même biodegradables ou végétales



capsules
de café



cenères



sacs plastiques
même biodegradables

> À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX DE L'ÉTIER DE KERPONT

Dans le cadre de l'opération de mise en valeur de l'étier de Kerpont, la commune, en partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, a installé deux panneaux d'identification des espèces d'oiseaux présentes sur le site, été comme hiver.

Ces panneaux permettent aux promeneurs et passionnés de nature de mieux reconnaître les nombreux oiseaux qui peuplent l'étier : hérons, aigrettes, avocettes, canards, et bien d'autres encore. L'un des panneaux a été installé route du Rohu, l'autre à proximité immédiate de l'observatoire ornithologique.

Une invitation à lever les yeux, à ralentir... et à redécouvrir la richesse de notre patrimoine naturel local.



> ALGUES ROUGES : 4600 M³ COLLECTÉS CET ÉTÉ

Du 1er juin au 15 septembre, les entreprises LAUNAY et OILLIC, titulaires d'un marché de surveillance, d'enlèvement, de transport et de traitement des algues rouges sur les plages de la Presqu'île de Rhuys, sont intervenues à la demande des communes suite aux échouages massifs, conformément à un arrêté préfectoral de juillet 2024 encadrant les modalités de ramassage.

À Saint-Gildas-de-Rhuys, sur la période de juillet à août, quatre opérations de collecte ont eu lieu sur les plages de Port Maria, Port aux Moines, Poulgor et Kercambre. Au total, 4 670 m³ d'algues y ont été extraits pour le confort des usagers.



> PÊCHE DE LOISIR : OBLIGATION DE DÉCLARATION DES CAPTURES

Le 10 janvier 2026 marque l'obligation de s'enregistrer et de déclarer ses captures lorsque l'on pêche des espèces sensibles, dès le premier jour de pêche, à bord ou en rentrant chez soi. Ces espèces peuvent disparaître si elles sont trop pêchées. La participation à cette initiative contribue à la préservation des ressources de la mer, permettant ainsi une pêche durable.

Quelles sont les espèces sensibles ? Lieu jaune, bar, thon rouge, dorade rose.

Quel pêcheur de loisir doit s'enregistrer ? Tous les pêcheurs de 16 ans et plus, uniquement s'ils cherchent à capturer l'une des 4 espèces sensibles. Pour les pêcheurs à pied, uniquement ceux ciblant le bar.

Où s'enregistrer et faire ses déclarations ? Enregistrement et déclaration des captures d'espèces sensibles sur l'application RecFishing.

Flyer à télécharger >



BON À SAVOIR

VIE ÉCONOMIQUE, TOURISME

> AU KERVER, LE PLAISIR SIMPLE DU CAMPING



Ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre, le camping municipal a encore connu une belle fréquentation cette année, notamment lors du week-end de l'Ascension et des trois semaines du 2 au 22 août, affichant complet, et ce en dépit d'un mois de septembre marqué par des conditions météo difficiles.

Séjourner au Kerver, c'est l'assurance de vivre une expérience de camping authentique dans un cadre exceptionnel. La clientèle se montre fidèle et sensible à cet esprit « camping nature », appréciant le calme, les emplacements nus, la randonnée et le vélo. Les retours, via les notes attribuées au camping sur Hippo-camp, le module de réservation, ou sur Google, sont très encourageants. Les avis mettent en avant la beauté naturelle du site et l'accès direct à la plage, l'accueil chaleureux et l'ambiance conviviale, la propreté et la qualité des équipements partagés (sanitaires, bibliothèque, frigo, tentes et lodges).

Consciente de disposer d'un équipement touristique rare, la commune veille à consacrer chaque année les dépenses nécessaires à son entretien. Ainsi, par exemple, les locations toilées disposeront l'été prochain de plateformes en bois neuves et offriront toutes de l'ombre à leurs occupants.

> ALINE MAGNIN CRÉE « CHATS & SÉRÉNITÉ »

Domiciliée à Saint-Gildas-de-Rhuys depuis 2 ans et demi, Aline Magnin, comportementaliste spécialiste pour chats, a créé « Chats & Sérénité » le 1^{er} octobre dernier. Elle propose des bilans comportementaux personnalisés pour aider les propriétaires à comprendre leur animal domestique (élimination hors litière et marquage urinaire, griffades sur le mobilier, cohabitation difficile entre chat et chien, conduites agressives, miaulements intempestifs, stress, anxiété, perte de poils...). « Chats et sérénité », ce sont aussi des consultations préventives (préparez votre chat à un déménagement, à l'arrivée d'un bébé ou d'un nouvel animal) et des consultations bien-être (apprenez à mieux connaître votre chat, optimisez son environnement et renforcez votre relation).



Contact : 06 47 43 54 54 / contact@chats-et-serenite.fr
www.chats-et-serenite.fr



Les réservations en ligne sont ouvertes depuis le 1^{er} janvier. Les tarifs en vigueur en 2025 sont reconduits à l'identique, avec toutefois une harmonisation pour les locatifs du fait du confort apporté par les toiles d'ombrage. Par ailleurs, la recharge des vélos électriques sera désormais possible pour les camping-caristes stationnant sur l'aire extérieure. Enfin, la création d'un service de vente de pain, très demandé par les visiteurs, va être envisagée.

VIE ASSOCIATIVE

> LA GILDASIENNE : 10 000 € COLLECTÉS AU PROFIT DE LA RECHERCHE

L'édition 2025 de la Gildasienne, organisée dans le cadre d'Octobre rose avec 16 associations, a rassemblé 616 participants sur deux journées. Le samedi, après un accueil convivial dans le Verger de l'abbaye, les participants se sont élancés sur divers parcours à pied, à vélo ou en marche nordique. Animations, stands, chants de marins et danses bretonnes ont rythmé la matinée, suivies d'ateliers, d'un pique-nique et d'un tournoi de pétanque l'après-midi.

Le dimanche, malgré la pluie et le vent, les activités ont été maintenues : marche aquatique au Kerver, tournoi de golf, compétitions de tennis de table et de belote, ainsi que des séances de sophrologie. La Gildasienne s'est conclue le 31 octobre avec une pièce de théâtre jouée par la troupe des Z'ArTmateurs. Au total, 10 005,50 € ont été collectés et remis à la Ligue contre le cancer du Morbihan.



VIE DE LA COMMUNE

> UN CHÈQUE DE 900 € REMIS À LA SNSM

Début décembre, la municipalité a remis un chèque de 900 € à la SNSM, issu du banc d'huîtres organisé lors de la Semaine du Golfe, en présence de son président national, l'amiral De Oliveira. Cette rencontre a permis de souligner la qualité du partenariat entre la commune, la station SNSM Sarzeau/Saint-Gildas-de-Rhuys et les sauveteurs, notamment grâce aux bonnes conditions d'accueil. Le maire, Alain Layec, a rappelé l'importance des moyens consacrés à la sécurité des plages et le rôle essentiel des nageurs-sauveteurs. La somme remise sera dédiée à leur formation.



VIE ÉCONOMIQUE, CULTURE, TOURISME

> JOURNÉE DU PATRIMOINE : À LA DÉCOUVERTE DES MÉGALITHES

Le samedi 20 septembre, la Journée du patrimoine a pris une dimension toute particulière à Saint-Gildas-de-Rhuys, alors que les mégalithes du Morbihan venaient d'être inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour célébrer cet événement historique, l'association La Maison forte et le patrimoine de Rhuys, avec le soutien de la commune, avait proposé une « Rando mégalithes » exceptionnelle.

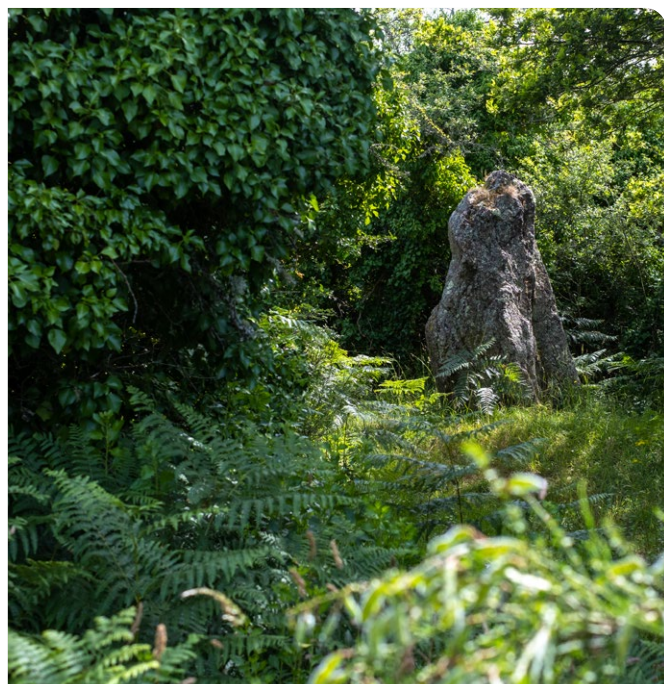
Un parcours de 9 km à la découverte de trésors mégalithiques

Pendant près de 3 heures, les participants ont sillonné un itinéraire de 9 km, entre Saint-Gildas-de-Rhuys et Sarzeau, spécialement conçu pour mettre en lumière la richesse archéologique de la Presqu'île. Au total, 8 mégalithes ont été présentés au fil de la marche : certains célèbres, d'autres plus confidentiels, parfois cachés dans le bocage ou en lisière de chemins oubliés.

Guidés par les membres passionnés de l'association, les marcheurs ont pu mieux comprendre : l'histoire des monuments, leurs fonctions possibles, les gestes de conservation et la valeur universelle exceptionnelle qui a conduit à leur inscription à l'UNESCO.

Un succès public avec un record d'inscriptions

L'édition 2025 a rencontré un succès remarquable, avec près de 50 participants, un record pour ce type d'événement. Habitants, familles, nouveaux arrivants, visiteurs... tous ont partagé le plaisir de (re)découvrir un patrimoine millénaire dans un cadre naturel privilégié.



Menhir de Men En Palud. « Ce beau menhir, accessible par un petit sentier qui part du chemin reliant le golf de Kerver au village du Net, fait 2m80 de hauteur. Son nom (« La pierre du marais » en breton) évoque les anciennes salines qui existaient jadis à l'emplacement du golfe du Kerver » (source : <https://megalithes-du-golfe.fr>).



Un patrimoine local désormais reconnu mondialement

Cette randonnée a également été l'occasion de rappeler l'importance de l'inscription au Patrimoine mondial pour le Morbihan et pour la Presqu'île de Rhuys. Elle valorise un ensemble mégalithique exceptionnel, unique par sa densité, sa diversité et son état de conservation.

Pour Saint-Gildas-de-Rhuys, cette reconnaissance renforce l'importance de préserver, transmettre et faire connaître ces témoins majeurs de notre histoire.

Depuis le 12 juillet, dernier, les mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance internationale couronne plus de 13 années d'efforts, de recherche, de concertation et de mobilisation sur le territoire. Elle vient consacrer un patrimoine culturel d'une valeur universelle exceptionnelle, témoin unique de la créativité humaine au Néolithique. C'est une immense fierté pour la Bretagne et le Morbihan, qui voient leur héritage rayonner aujourd'hui à l'échelle mondiale.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOTRE COMMUNE

Sur le territoire de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, 9 sites mégalithiques sont recensés à ce jour et inclus dans le périmètre inscrit à l'UNESCO : le dolmen de Port-aux-Moine et le menhir de Kercambre, librement accessibles, ainsi que les secteurs du Net, de la Saline et du Grand Rohu. Ces derniers ne sont à l'heure actuelle pas accessibles au public car situés sur des propriétés privées et souvent enfouis dans la végétation. Un travail de mise en valeur sera toutefois mené dans un proche avenir par la commune, en partenariat avec l'association « Paysages de Mégalithes ». La procédure d'aménagement foncier (AFAFE), actuellement en cours, offrira à cet égard des opportunités de maîtrise foncière.

VIE DE LA COMMUNE

> CONCILIEUR DE JUSTICE

M. Jean-Pierre André, conciliateur de justice, tient ses permanences en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys et à la Maison des associations d'Arzon, de 9 h à 12 h. Prochaines permanences : les mercredis 11 février, 11 mars (Saint-Gildas-de-Rhuys), 28 janvier, 25 février, 25 mars (Arzon).

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Il intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes afin d'obtenir un accord amiable et éviter un procès. Son recours est gratuit.

Les rendez-vous s'effectuent

> par e-mail : jean-pierre.andre@conciliateurdejustice.fr

> par téléphone : 06.07.79.29.31

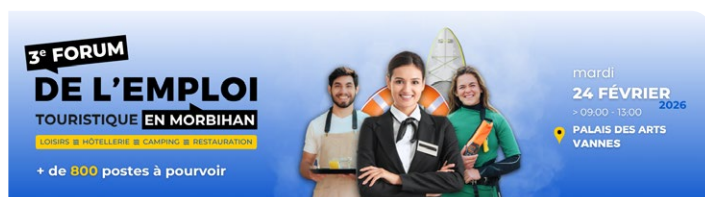
> ou par courrier : Greffe du Tribunal Judiciaire de VANNES

22, place de la république BP 503 56019 VANNES Cedex.

La saisine en ligne est également possible :

<https://www.conciliateursdefrance.fr/?perm=11490>

our Saint-Gildas-de-Rhuys ou perm=9944 pour Arzon.



> FORUM DE L'EMPLOI TOURISTIQUE EN MORBIHAN

Le 3^e Forum de l'emploi touristique en Morbihan, organisé le mardi 24 février 2026 de 9 h à 13 h au Palais des arts de Vannes, constitue un temps fort structurant pour l'économie touristique du territoire. Initié par Morbihan tourisme, en partenariat avec France travail, la SDHPA (Syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air) et l'UHMI (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Morbihan), cet événement s'inscrit dans une dynamique durable de soutien au recrutement, à l'attractivité des métiers et à la valorisation des filières touristiques.

Un enjeu essentiel pour l'économie locale

Le tourisme représente l'un des piliers économiques du Morbihan, générant des milliers d'emplois directs et indirects chaque année. L'organisation de ce forum répond à une priorité clairement identifiée : accompagner les entreprises du territoire face aux tensions de recrutement qui touchent particulièrement les secteurs des loisirs, de l'hôtellerie, du camping et de la restauration.

Avec plus de 800 postes proposés, le forum constitue une réponse opérationnelle et immédiate aux besoins des employeurs tout en offrant une visibilité accrue à la diversité des métiers du secteur.

Un dispositif au service des habitants et des candidats

Le forum a vocation à faciliter la mise en relation directe entre candidats et recruteurs. Il s'adresse à un public varié :

- > jeunes en recherche d'un premier emploi ou d'une expérience,
- > demandeurs d'emploi,
- > professionnels en reconversion,
- > saisonniers souhaitant stabiliser ou diversifier leur activité,
- > habitants du Morbihan intéressés par les métiers du tourisme.

> SERVICES DE RESTAURATION SAISONNIÈRE AUX ABORDS DES PLAGES



Une nouvelle dynamique commerciale face au camping du Kerver

Durant les mois de juillet et août, les food trucks installés au sein du camping municipal contribuent à l'animation du site et offrent une restauration variée et conviviale. Afin d'étendre l'accès à ce service et de redynamiser le secteur du Kerver, une consultation est en cours pour louer l'emplacement situé face au camping à des commerces ambulants alimentaires. L'objectif est donc de maintenir une offre diversifiée et de qualité pour les résidents du camping au sein duquel ne stationneront plus les food-trucks, tout en proposant au grand public un choix élargi de saveurs et de prestations, tous les jours de la semaine.

Les commerçants retenus conserveront une totale liberté quant à leurs horaires de présence, mais devront s'engager à être présents tous les jours figurant dans la convention établie avec la mairie, à savoir au minimum une journée par semaine en juillet et en août. Un planning général sera établi par la municipalité, en tenant compte des disponibilités des candidats et du souci de diversité de l'offre alimentaire.

Renouvellement de la convention au Rohu

La commune est propriétaire du terrain situé à proximité immédiate de l'école de voile, au Rohu. D'une superficie de 775 m², ce site a pour vocation, depuis de nombreuses années, d'accueillir un service de restauration estivale temporaire. Le terrain est mis à disposition du 1^{er} avril au 30 septembre, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de trois ans.

Dans le prolongement de la précédente période contractuelle, la commune lance une nouvelle consultation pour les saisons 2026, 2027 et 2028.

Les renseignements concernant ces deux consultations sont disponibles sur le site internet de la mairie, rubrique « Marchés publics ».



> RÉTRO CULTURE

Cet été, les commissions culture et animations ont proposé une multitude d'événements festifs visant à rassembler et divertir les résidents et les touristes, et à promouvoir la culture locale.

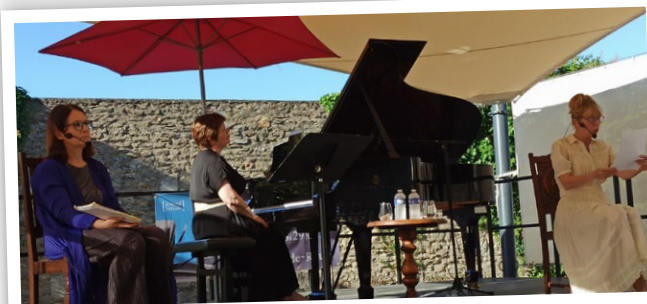
Voici un aperçu des temps forts :

- > Le Festival du journal intime a proposé des prestations de grande qualité. Le public très intéressé a répondu présent malgré la nouveauté de l'entrée payante.
- > Les fêtes traditionnelles telles que la Fête de la musique, la Fête nationale du 14 Juillet, la Fête celtique et Ton Bourg Battant ont favorisé la convivialité, dynamisé le tissu associatif local. Nous remercions tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces festivités.
- > L'Espace Keruzen a accueilli de nombreux artistes aux techniques différentes qui ont ravi les visiteurs.
- > Les Vendredis au verger et les concerts des marchés bio des mercredis ont animé les soirées estivales en plein air. Le public a apprécié les genres musicaux variés qui étaient proposés.
- > Comme toujours, Gabriel Tamalet a passionné son public lors des balades contées sur le sentier du Grand Mont.
- > Nous avons anticipé l'adhésion des Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO en exposant des photographies de mégalithes situés sur les 12 communes concernées. Le 12 juillet, l'UNESCO a officiellement inscrit les Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan au patrimoine mondial. Une distinction majeure pour cet ensemble exceptionnel de monuments néolithiques, témoin unique de l'histoire humaine et de la richesse archéologique de la Bretagne. Cette inscription permettra de renforcer les actions concrètes de préservation, de médiation et de valorisation du patrimoine mégalithique

Balades contées



Festival du journal intime



Kenleur tour



Ton bourg battant



Fête celtique



© Tro Lorientaz



Ton bourg battant



Vendredis au verger



ÉDUCATION

> MAISON DE L'ENFANCE

À l'occasion d'Octobre rose et de la Gildasienne, la Maison de l'enfance s'est parée de rose pour une journée haute en couleurs : dress code, animations thématiques tout en rose... une mobilisation joyeuse et solidaire !



Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Maison de l'Enfance a convié les résidents de la résidence Armor à une rencontre intergénérationnelle. Petits et grands se sont réunis à la médiathèque de Saint-Gildas-de-Rhuys pour découvrir l'art du Kamishibai (utilisation d'un petit théâtre portatif par le conteur) lors d'un atelier animé par Claire. Un moment riche en échanges, en sourires et en partage.

> LES ÉLÈVES DE SAINT-GOUSTAN DÉCOUVRENT LA FABRICATION DU MIEL

Cet été, Ehouarn de Bonviller, apiculteur passionné exploitant sur des parcelles communales, a rendu visite aux élèves des classes de petite et moyenne sections de l'école Saint-Goustan afin de leur faire découvrir le monde fascinant des abeilles.

À travers une présentation ludique et adaptée à leur jeune âge, les enfants ont pu observer de près les outils de l'apiculteur (combinaison, enfumoir, cadres...), et comprendre le rôle essentiel des abeilles dans la nature. L'intervenant a su captiver leur attention en expliquant, avec des mots simples et des images, comment les abeilles fabriquent le miel. L'atelier s'est clôturé par un moment très attendu : la dégustation de miel ! Chacun a pu savourer une petite cuillère de la récolte locale.



Ce bel après-midi a permis d'éveiller la curiosité des enfants, de leur transmettre des notions sur la biodiversité et de valoriser les produits locaux.

Ehouarn de Bonviller, apiculteur depuis 2019, a installé une douzaine de ruches sur une parcelle située au Net mise à disposition par la commune.

Du printemps à l'automne, ses abeilles rustiques butinent et produisent des miels aux saveurs variées selon la saison. Miel de sarrasin, de ronce ou de fleurs sauvages : les produits sont disponibles à la commande sur son site internet :

<https://mielderhuys.fr>

AGENDA

■ Lundi 12 janvier – 18h

Cérémonie des vœux
Salle Kercaradec

■ Vendredi 6 février – 20h30

Théâtre : « *La bonne adresse* »
Salle Kercaradec

■ Dimanches 15 & 22 mars

Élections municipales

Détail des animations

sur le site de la mairie :

www.saint-gildas-de-rhuys.fr

ÉTAT CIVIL

Seuls sont indiqués dans cette rubrique les événements dont la publication a été autorisée.
Liste arrêtée au 5 décembre 2025.

NAISSANCES

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de :

■ **Louis ROZZIO**, né le 25 juillet 2025 – 37 domaine de Kercambre

■ **Maé MORICET**, né le 2 août 2025 – 25 bis, route de Kergoff

MARIAGES

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

■ **Camilla DIAZ ORTIZ & Kévin SOUET**

Mariés le 19 juin 2025 – 13 chemin des Gabelous

■ **Pascaline GRAVIER & Esteban SOMOZA SALGADO**

Mariés le 21 juin 2025 – 31 chemin du Clos Castel

■ **Angi ORDONEZ ESCOBAR & Constant MARTIN de la BASTIDE d'HUST**

Mariés le 5 juillet 2025 – 4 lotissement Les Jardins d'Éloïse

■ **Marie CLINCHARD & Antoine BÉTROM**

Mariés le 25 juillet 2025 – 59 rue de Guernevé

■ **Pauline CHESNAIS & Marc GIRARD**

Mariés le 26 juillet 2025 – 42 chemin du Goh Vras

■ **Magalie EMAURÉ & Maxime RIO**

Mariés le 30 août 2025 – 90 route de Sarzeau

■ **Doria LANSER & Valentin GUILLERON**

Mariés le 17 septembre 2025 – 11 rue des Rousserolles

■ **Lucile MARCO & Laurent TUFFREAU**

Mariés le 20 septembre 2025 – 8 rue des Avocettes

DÉCÈS

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles de :

■ **Jocelyne JOIGNEUX**, née DÉNOUEL, 72 ans,
décédée le 4 juillet 2025 – 12 chemin de Prat Er Mener

■ **Isidore PAILLARD**, 87 ans, décédé le 17 juillet 2025
8 lotissement Domaine de Saint-Christophe

■ **Stéphane COURCIER**, 56 ans, décédé le 21 juillet 2025 – 1 route des Goahieu

■ **François BETTINGER**, 79 ans, décédé le 24 juillet 2025 – 27 rue Guillemette Le Barbier

■ **Ghislaine FRAVAL DE COATPARQUET**, née de VIVIE de REGIE, 79 ans,
décédée le 24 juillet 2025 – 10 rue du Moulin

■ **Gérard FAIVRE**, 67 ans, décédé le 17 août 2025
domicilié à CHALO-SAINT-MARS (Essonnes)

■ **Paulette GLOBISCH**, née LE BOTERF, 87 ans,
décédée le 26 août 2025 – 18 chemin de la Lande

■ **Philippe LE COLLETER**, 66 ans, décédé le 28 août 2025 – 2 chemin de Pen Er Pont

■ **Thibault GAUTIER**, 33 ans, décédé le 4 octobre 2025 – 8 chemin de la Grande Vigne

■ **Jean GUELLEC**, 74 ans, décédé le 7 octobre 2025 – 30 route de Kernolivès

■ **Guenaël BORÉ**, 78 ans, décédé le 10 octobre 2025 – 10 rue du Général de Gaulle

■ **Jean-Marc NICOL**, 66 ans, décédé le 19 novembre 2025 – 23 rue de Largueven

■ **Françoise LE GALLIC**, née RABILLER, 64 ans,
décédée le 20 novembre 2025 – 8 route de Coat er Scouffe

■ **Liliane MADEC**, née LE HECHO, 90 ans,
décédée le 24 novembre 2025 – 5 chemin du Petit Pont



NUMÉROS UTILES

www.saint-gildas-de-rhuys.fr

> URGENCES

Samu 15
Gendarmerie (Sarzeau) 17
Pompiers 18
Secours en mer 196

(gratuit depuis un poste fixe ou un portable 7j/7, 24h/24)

> MAIRIE

Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 23 15
contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

> **Service urbanisme** : ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 12h

> **CCAS** : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h

> POLICE MUNICIPALE

Tél. 02 97 45 17 10
police@saint-gildas-de-rhuys.fr

> DÉCHÈTERIE

Route du Roh Vras / Tél. 02 97 68 33 81

> **Horaires d'été (d'avril à octobre)** :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
9h30 - 11h50 et 14h30 - 17h50

Samedi : 9h30 - 17h50

Dimanche : fermé

> **Horaires d'hiver (de novembre à mars)** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

9h30 - 11h50 et 14h30 - 16h50

Mercredi et dimanche : fermé

> AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rue Saint Goustan

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à
12h15. Levée du courrier à 15h du lundi au
vendredi et à 11h30 le samedi.

> BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUES

Rue Saint Goustan / Tél. 02 97 53 69 69

tourisme@golfedumorbihan.bzh

Horaires disponibles sur :

www.golfedumorbihan.bzh

> BUREAU DU PORT

Port aux Moines - Rue Pierre Michelot

Tél. 02 97 45 24 20

Ouvert du 15 avril au 31 octobre

> COMPAGNIE DES TRANSPORTS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Tél. 02 97 01 22 10

Kicéo ligne 24 - www.kiceo.f

> CROUESTY TAXIS

Tél. 02 97 53 94 06

> ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Chemin du Puits David

Tél. 02 97 45 26 06

ecolesaintgoustan@gmail.com

> ESPACE EMPLOI DE RHUYS

Zone d'activités de Kerollaire Nord

56370 SARZEAU

> Espace Emplois - Tél. 02 97 41 33 06

> Néo Emplois - groupe Néo 56

Tél. 02 97 48 01 68

contact@neoemplois56.org

> Proxim'Services - ASP Rhuys Muzillac

Tél. 02 97 48 27 62

proximrhuysmuzillac@orange.fr

> GARE SNCF - VANNES

Tél. 36 35

> GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II

30 rue Alfred Kastler - CS 70206

560006 VANNES Cedex

Tél. 02 97 68 14 24

courrier@gmvagglo.bzh

> MAISON DE L'ENFANCE

Chemin du Puits David

Tél. 02 97 45 36 35

maisonenfance@saint-gildas-de-rhuys.fr

> MÉDIATHÈQUE

Place Mgr Ropert - Tél. 02 97 48 29 41

mediatheque.saint-gildas@gmvagglo.bzh

> **Horaires d'été (juillet et août)** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi

9h30 - 12h30

Dimanche : 9h30 - 12h

> **Hors saison** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et

samedi 10h - 12h30

Dimanche : 10h - 12h

> RÉSIDENCE ARMOR POUR PERSONNES ÂGÉES

Rue Laënnec / Tél. 02 97 45 16 07

> SERVICES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Bretagne Atlantique

20 bd du Général Maurice Guillaudot

56000 VANNES / Tél. 02 97 01 41 41

Hôpital privé Océane

Zone du Ténénio

11 rue du Docteur Joseph Audic

56000 VANNES / Tél. 0 826 39 99 26

> MÉDECIN

Docteur Pierre-Yves Tréguer

19 chemin J.B. Le Bot - Tél. 02 97 45 26 70

(sur rendez-vous sauf urgences)

> MÉDECIN DE GARDE

Tél. 02 97 68 42 42

(plateforme téléphonique)

> PHARMACIE

Pierre Cornier et Anaïs Cazoulet

Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 29 41

> PHARMACIE DE GARDE

Tél. 32 37

PÔLE SANTÉ

14, 16 et 18 chemin JB. Le Bot

> CABINET INFIRMIER

Tél. 06 71 59 69 60

Karine Berthe, Catherine Le Moal,

Nadège Guérin, Benoît Glaud,

Charlène Hamon

Soins à domicile et au cabinet

sur rendez-vous. Permanences

les mardi et vendredi de 8h à 11h

> MASSEURS

KINÉSITHÉRAPEUTES

Tél. 02 97 45 14 19

Christophe Perron,

Fabienne Cotbreil,

Françoise Arhan

> MÉDECIN

Tél. 02 97 26 45 33

Docteur Benoît Dercourt

(sur rendez-vous)

> OSTÉOPATHE

Clémence Clotteau

Tél. 06 26 15 54 23

> ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

14 chemin JB. Le Bot

Tél. 02 97 42 72 61

stgildas@admr56.com

Permanences :

Mardi et vendredi

de 9h à 12h

Contacter l'ADMR à Vannes

au 02 97 47 59 64

les autres jours